
Liste des personnes présentes – Associations membres

Administration

Rebecca Bernier-Twardy

Affaires publiques et relations internationales

Jean-René Beauchemin

Agriculture, alimentation et consommation

Stéphane Henderson

Anthony Rodrigue

Agroéconomie

Denis Morin

Agronomie

Simon Hénault

Biochimie, bio-informatique et microbiologie

Vincent Desrosiers

Chimie

Julien Bellavance

Communication publique

Patrick Noël

Consommation

May Aube Élément

Criminologie

Samuel Dussault

Création et études littéraires

Simon Pearson

Alex McClain

Design graphique

Alexanne Rodier-Cheaney

Droit

Marie-Philippe Lavoie

Économique

Xavier Bessone

Francis Savard-Leduc

Frederic Fortier

Ergothérapie

Marie-ève Lauzer

Études anglaises

Camielle Villeneuve

Michaël Gagnon

Études internationales et langues modernes

Myriam Nadeau

Jean-Philippe Collins-Houde

Finance et assurance

Kevin Fleury-Filteau

Foresterie

Félix Poulin

Génie agroalimentaire

Alexandre Chamberland

Jérémie Bonneau

Génie civil

Pierre-Luc Lecompte

Génie informatique et électrique

Francis Quévillon

Génie des mines et de la minéralurgie

Marie-ève Caron

Génie physique

Mathieu Montégiani

Jonathan Larochelle

Géographie

Rosalie Lacombe

Géologie et génie**géologique**

Jean-Michel St-Pierre

Gestion des opérations**logistiques**

Geneviève Archambault-Caron

Gestion urbaine et**immobilière**

Pierre-Antoine Breton

Histoire

Chloé Chevarie-Poirier

Histoire de l'art

Yannick Côté

Michelle B. Gagnon

Management

Fanny Audet

Marketing

Charles Laliberté

Nutrition

Cynthia Morin

Philosophie

Mathieu Gagnon

Jean-Samuel Augers

Physique

Antoine Lippé

Rébecca Breton

Relations industrielles

Vanessa Parent

Cindy Larochelle

Julie Déry-Lancop

Science politique

Gaël Rajotte-Soucy

Sciences biomédicales

Jean-François Rivest

Sciences et génie

Philip Beaulieu St-Laurent

Sciences infirmières

Jean-Michel Landry

Sciences de l'orientation

Aubert Caron-Guillemette

Ericka Olivier

Sciences sociales

Dominique Gagné-Giguère

Sciences et technologie des aliments

Mathilde Trudel-Ferland

Marc-Antoine Vézina

Service social

Clara Houle Roy

Andrick McManiman

Sociologie

Marilou Landry

Marie-Philippe Paquet

Systèmes d'information**organisationnels**

Claudia Lafond

Théâtre

Auréliane Macé

Traduction

Christophe Beaulieu

Liste des personnes présentes – Comité exécutif

Présidence

Thierry Bouchard-Vincent

Finances

Maxime Morin

Affaires internes

Randy Bonin

Affaires institutionnelles

Quentin de Dorlodot

Affaires socioculturelles

Anthony Fournier

Liste des personnes présentes – Autres

Présidence d'assemblée

Guy-Aume Descôteaux

Prise de notes

Amélie Carrier

Observateur

Louis-Philippe Pelletier

Elizabeth Bergeron

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 5 4. Lecture et adoption des procès-verbaux des séances précédentes
5. Discussion avec le porte-parole du second groupe d'opposition en matière d'éducation
6. Suites données aux résolutions antérieures
7. Rapports
 - 7.1. Officières et officiers
 - 10 7.2. Comité exécutif
 - 7.3. Groupes de travail et comités de la CADEUL
 - 7.4. Comités, conseils et commissions de l'Université
 - 7.5. Bilan de la session d'automne
 - 7.6. Rapport automnal du Bureau des droits étudiants
- 15 8. Mémoire sur l'encadrement du droit de grève étudiant
9. Cahier de positions de la CADEUL
10. Rapport sur la dynamisation et la modération des instances
11. Planification stratégique environnementale
12. Devis de mémoire sur l'environnement médiatique
- 20 13. Rapport du comité sur le développement du campus
14. Genre neutre et décatégorisation binaire de la société
15. Toilettes neutres sur le campus
16. Autres sujets
 - Événements des associations
 - 25 - Prochaines séances
 - Bière postcaucus
 - Point joie
17. Clôture de la séance

30 **1. Ouverture de la séance**

Présidence d'assemblée

Il n'y a pas de médias dans la salle.

Les observateurs :

35 Alex Loubier, Louis-Philippe Pelletier (Droit), Éric Fortier (Économie), Élisabeth De Bromont (Sciences-infirmières),
Nicolas Pétrovio.

Présidence

Bonjour tout le monde, merci d'être venus.

Résolution CAE-H16-03-01

Il est proposé par Communications publiques avec l'appui de Philosophie

40 Que la séance ordinaire du 13 mars 2016 soit ouverte à 13 :10.

Pas de demande le vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

à 13 :10 heures

45

2. Nomination de la présidence et du secrétariat

Résolution CAE-H16-03-13-02

Il est proposé par Sciences biomédicales, avec l'appui de Sciences sociales

50 Que Guy-Aume Descôteaux et Quentin de Dorlodot soient respectivement nommés président et secrétaire
d'assemblée pour la séance du 11 mars 2016.

Pas de demande le vote.

Proposition est adoptée à l'unanimité.

55

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Présidence d'assemblée

60 Merci tout le monde. Merci de vous être déplacés en ce sympathique et ensoleillé vendredi après-midi. Laissez le
contenu des poubelles libres pour qu'on ne le sache pas. J'aimerais vous rappeler de bien vouloir éteindre ou mettre en
mode silencieux vos aticules informatiques de toute sorte. Également vous rappeler, comme la situation devient
problématique, de laisser votre place et le contenu des poubelles libres de toute trace de choses qui pourraient montrer
que vous vous êtes nourris dans la salle étant donné que c'est interdit. Donc, si vous le faites, veiller à ne pas laisser de
grenailles de toute sorte à votre place

La présidence d'assemblée lit l'ordre du jour.

65 Histoire de l'art

Après réflexions, je donne un document que je ne parlerai pas tout de suite, mais je vous invite quand même à le
regarder. Je ne vais pas vous le présenter tout de suite, mais il sera au prochain Caucus. Si vous voulez le voir ou me
poser des questions, venez me voir.

Quentin De Dorlodot

70 Oui, j'ai une association qui m'a contacté pour faire des modifications à l'ordre du jour : Théâtre. Je les ai apportées. Je
n'ai pas reçu d'autres commentaires.

Résolution CAE-H16-03-11-03

Il est proposé par Communications publiques avec l'appui de Sciences biomédicales.

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

75

Pas de demande le vote.

Proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance précédente.

La présidence d'assemblée lit.

80 Résolution CAE-H16-03-11-04
 Il est proposé par Communications publiques, avec l'appui de Sciences biomédicales

Que le procès-verbal de la séance du 16-02-19 soit adopté tel que modifié.

Pas de demande le vote.

Proposition adoptée à l'unanimité.

85

5. Suite donnée aux résolutions antérieures

Présidence

Oui, il y a quelques jours, on a rencontré le commissaire au lobbysme pendant sa consultation sur le projet de loi 56
rencontre. Ensuite, sur la transparence et la formation d'un lobbysme, on l'a rencontré en présence de la FECQ pour
90 parler des aspects du projet qui touchaient les OSBL et pour faire les recommandations du gouvernement pour les
organismes municipal, provincial et publiques. Ça très bien été. Dès qu'on a rencontré le commissaire, il y avait déjà
plusieurs rencontres avec des OSBL de planifiée t il était déjà en mode de changer certains chantiers du projet de loi.
J'évoque des exemples. Il y avait la question, si elles sont assujetties ou non, ce ne seraient pas les individus qui
devraient signer ou les exécutants d'associations, mais les OSBL pour s'inscrire aux registres. Aussi, il y a au lieu de
95 faire les déclarations avant de faire une représentation devant le gouvernement ou d'envoyer des lettres. L'idée de faire
des bilans périodiques et rétrospectifs est venue aussi et l'idée d'exclure des représentations au niveau local et régional.
Si les associations voulaient faire de la représentation dans la ville de Québec, ça ne serait pas couvert. Seulement
quand elles se représenteraient devant un ministre, un ministère ou devant une association nationale concernée, par
exemple. Il y a aussi eu l'idée de diminuer les pénalités d'infraction ou d'inscription au registre. Tout ça s'appliquerait si
100 cette loi passait, mais il y a encore certaines préoccupations des OSBL. Ce projet de loi en tant que tel reviendra sur la
table de l'Assemblée nationale. Après le rapport du commissaire, il y aura d'autres pressions faites par les associations
étudiantes au Québec, mais aussi par les autres OSBL pour dénoncer cette volonté-là, c'est là qu'on pourra s'y
repencher. On a déposé un avis au commissaire au lobbysme qui reprend toutes les raisons qui avaient été évoquées en
Caucus de février. Si vous voulez, ce rapport est sur le groupe Caucus actuellement et sur la table à côté des affiches. On
105 demande la réception de ce document pour continuer de travailler avec ça lorsqu'il y aura une commission
parlementaire, etc.

Résolution CAE-H16-03-11-05

Il est proposé par Administration, avec l'appui de Sciences biomédicales

Que l'avis sur le projet de loi N°56 soit reçu.

110 *Pas de demande le vote.*

Proposition adoptée à l'unanimité

6. Rapports

6.1 Officières et officiers

Présidence

115 Je vous invite encore pour une dernière fois à prendre votre plan d'action annuel et à regarder les rencontres qu'on a
eues et poser des questions sur le suivi de nos dossiers et nos échéances.

Affaires internes

Oui, de mon côté, 2 petits ajouts. Le 1^{er} mars, il y a eu une rencontre du comité de subventions de la CADEUL. Sinon
demain, le 12 mars, je vais participer à la rencontre « Maîtres chez nous » qui se déroule à Montréal.

120 Présidence

Moi, il y a 3 rencontres dans mon rapport qui n'ont pas eu lieu. La première, le 8 mars, la rencontre du comité de la
politique de valorisation de l'enseignement. Cette rencontre a eu lieu, mais je n'ai pas pu y assister en vue des dossiers à

faire cette semaine. Ensuite, il y a eu deux rencontres à mon horaire, le 9 mars avec le vice-recteur aux activités internationales et le comité consultatif du bureau du service aux étudiants qui ont été annulés.

125 Finances et développement

Oui, donc moi je vais avoir 1 retrait et 3 ajouts. Le retrait concerne le lancement de la grande campagne de l'Université Laval hier où je n'ai pas pu aller. Pour les ajouts, j'ai eu une réunion avec Benjamin Boisclair du bureau des services pédagogiques le 3 mars concernant le portail des cours. J'ai fait ma parution dans Impact campus le 4 mars concernant la fermeture de l'Exode Café. Le 9 mars, j'ai eu une discussion sur l'offre de la DSE.

130 Affaires socioculturelle

Oui, des ajouts et retraits semblables à mes collègues. Le 9 mars, la rencontre avec le vice-rectorat aux études avec la DSE, n'a pas eu lieu, mais j'ai quand même eu une rencontre avec le vice-rectorat exécutif, le vice-rectorat aux affaires financières et à l'administration des finances et le service aux étudiants concernant la proposition de la DSE et le 10 mars, il y a eu une rencontre du groupe de travail proposé au dernier Caucus pour amener une contre-offre en lien avec ces propositions. Sinon, le 14 mars, j'ai une rencontre de prévue avec Catherine Paradis de la DSE qui sera en fait prévu pour le 15 mars.

135

Affaires institutionnelles

La rencontre avec Maxime Lavoie a été annulée comme il ne pouvait pas être au Caucus aujourd'hui pour vous faire le rapport du Conseil d'administration. Le 9 mars, j'ai eu un 5 à 7 dû Saoul-Bois et le 10 mars, on a eu une rencontre régulière du comité de réflexion sur le pouvoir des membres.

140

Histoire de l'art

Peut-on avoir de l'information sur la fermeture de l'Exode ? Et est-ce que les étudiants concernés ont été contactés ?

Finances et développement

Dans le fond, les détails concernant la fermeture de l'Exode, vous pouvez le retrouver dans Impact campus du 4 mars.

145 L'idée c'était que le contrat d'opération pour le point de service était signé avec la compagnie de gestion responsable du pavillon de la Fabrique. Eux, ils avaient un contrat de 3 ans, puis on a regardé avec le conseil d'administration de la filiale du Café l'Équilibre les différents résultats avec les années, on avait aussi pour voir ce qu'on pourrait voir pour trouver un peu de clientèle. Malheureusement, pour constater que la diminution d'achalandage, principalement dû au transfert des étudiants dans le pavillon juste en face, a fait en sorte qu'il n'y avait pas de rentabilité et a fait en sorte qu'il y avait beaucoup d'utilisateurs de l'externe. Ce qui a fait en sorte que le CA a décidé de ne pas renouveler le bail. Il y a eu tout de même, comme l'article le mentionnait, eu une offre aux 5 employés là pour se réorganiser. Donc, c'est un peu ça. Est-ce que les étudiants de la Fabrique ont été consultés, non. Ce fut un processus seulement du Conseil d'administration.

150

Histoire de l'art

155 Quand vous dites que les étudiants n'ont pas été consultés, ça aurait été chouette de le savoir.

Finances et développement

Petit détail là-dessus. C'est pour vous informer, dès notre retour en janvier, on avait consulté la compagnie pour savoir une idée de l'échéancier si jamais le CA décidait de ne pas renouveler le bail. Puis, c'est qu'on a reçu l'information le 28 février en nous indiquant qu'on avait 7 jours pour débarrasser des lieux, qu'ils ne voulaient pas renouveler.

160 **6.2 Comité exécutif**

Affaires socioculturelles

Je vais vous parler un peu de la vitrine culturelle. En fait, on avait bâti un nouveau projet qui faisait partie de notre plan directeur. Donc, on avait envisagé l'option de faire une plateforme de valorisation des arts diffusée en plusieurs volets. Malheureusement, quand on arrive à l'échéance, on s'est rendu compte d'un point de vue technique, qu'on n'arrivera probablement pas à le lancer ça cette année. On s'est dit, tant qu'à lancer de quoi tout croche, on fait une planification stratégique pour étoffer le projet et donc déplacer les deux gros événements, qui n'étaient pas prêts d'un point de vue logistique et artistique, ces projets-là vont être déplacés à l'automne prochain qui vont pouvoir être retravaillés cet été pour que le prochain exéc de les développer comme bon leur conviendra. Je tiens à préciser qu'il y avait déjà un événement prévu avec les étudiants de Théâtre. L'événement aura lieu, mais dans une autre forme. Une pièce de théâtre avec les artistes de la Ville, cette pièce-là aura lieu cet automne, mais il y aura quand même une pièce demain lors de la fermeture du festival de théâtre. On vous invite à y aller en grand nombre.

165

170

Affaires internes

Oui, c'est juste pour information, dimanche au CA, il sera déposé une politique sur la gestion numérique de la CADEUL. C'est une politique qui est en travail depuis le premier CA suite à cette année que nous avons vécue. Nous
175 avons réalisé qu'à la CADEUL, on n'a aucune politique sur la gestion des comptes Facebook, You tube ou autre ou l'utilisation qu'en font les employés dans le cadre de leur fonction. C'est vraiment une politique qui valait la peine d'être développée et elle sera déposée dimanche au CA suivi d'une présentation au prochain Caucus pour vous parler de ce dépôt. Elle est déposée devant le CA considérant que cette politique touche les employés de la CADEUL, donc un sujet du Conseil d'administration.

180 Histoire de l'art

J'aurais une question sur quelque chose autre que sur le plan d'action. Puis-je la poser ?

Présidence d'assemblée

S'il n'y a pas de questions pour monsieur Bonin, oui.

Présidence

185 Pour compléter, il pourrait y avoir une deuxième phase à cette politique-là. Plus pour les pages des filiales et pour les employés de la CADEUL. Cette année, on a eu beaucoup de bémols à savoir comment faire les modérations sur le groupe Facebook du Caucus. On se rappelle qu'on avait changé certaines règles sur le groupe, passant d'un groupe ouvert à un groupe fermé. On avait changé un peu l'orientation du groupe, mais il y a encore des difficultés à savoir comment réagir avec certains types de commentaires. Il y a des règles qui se sont établies progressivement. Mais il y a
190 encore un compte qui a été effacé par erreur, il a été remis, ça n'aurait pas dû arriver, plein de questions comme ça qu'on se pose. Peut-être que dans le cahier du prochain exécutif dans le cadre de leur plan d'action, il va pouvoir s'y pencher et se dire : « est-ce qu'on veut définir les balises ? Quel type de poste peut être fait et à quelle fréquence ? » Donc ça, ça pourrait venir à un moment donné.

Affaires socioculturelles

195 Je vais faire un bilan de la campagne de sensibilisation. On avait dit, au dernier Caucus, que la rencontre de bilan aurait lieu à la fin du mois de février. Donc, la campagne locale « Sans oui, c'est non » en collaboration avec le centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement et la direction des services aux étudiants. Le bilan qu'on a fait est vraiment une réussite. Pas sur toute la ligne, mais au moins pour la phase un. Cette campagne-là devrait bientôt se fusionner avec les kiosques qu'il y avait eu dans les pavillons. Plus de 750 étudiants pendant cette semaine-là se seraient
200 présentés et se seraient informés, 750 qui ont été sensibles aux questions sur le consentement sexuel. C'est une campagne qu'on peut qualifier d'une réussite. Pour la suite des choses, on a déjà des rencontres de planifier pour discuter des activités d'intégration en septembre, pour parler de comment on pourrait impliquer la campagne sur le consentement sexuel à l'intérieur des activités d'intégration qui auront lieu en septembre prochain.

Histoire de l'art

205 J'aimerais savoir comment avance la production du livre des 35 ans de la CADEUL ?

La présidence d'assemblée quitte la salle faute de conflits d'intérêts.

Présidence

Oui, notre auteur écrit encore le livre. Ce n'est pas encore complété, il manque des chapitres et des sections à séparer. Il faut comprendre, c'est effectivement plus long que prévu selon notre échéancier de mars. Donc, à partir du collège
210 électoral de jeudi, on aura dépassé l'échéancier. Mais d'un autre côté, je tiens à préciser que c'est un contrat de service qu'on a avec Guy-Aume. Puis, tant que ça n'avance pas, Guy-Aume ne sera pas plus payé. C'est une fois ce sera remis qu'il sera compensé ou quoique ce soit. Ça prend du temps, c'est dommage, mais ça avance. On a vu le plan et toute sa recherche a été faite, tous ses travaux réalisés.

Histoire de l'art

215 A-t-il une idée de quand il aura terminé ?

Présidence

Guy-Aume est en train de remettre des travaux importants pour sa maîtrise, c'était au retour de la relâche qu'ils faisaient ça, il est en processus d'écrire, puis il est aussi en position comme président d'élections et après le collège électoral, il pourra recommencer plus sérieusement.

220 Affaires institutionnelles

Y a-t-il d'autres questions spécifiques du livre des 35 ans de la CADEUL ?

6.3 Groupes de travail et comités de la CADEUL

Finances et développement

Oui, exceptionnellement, c'est moi qui vais faire le rapport du CA, monsieur Maxime Lavoie n'était pas disponible
225 aujourd'hui. Donc, rapidement, il y a eu comme résolutions importantes, au point 6, la démission de Jean Nicolas
Rhéaume qui a été reçue. Il y a eu élection où Anaïs Paré, de Marilou Landry qui ont été nommés sur le CA de la
CADEUL. Félicitation. Ensuite, deux élections sur le comité d'éthique des commandites et le comité d'appel des
230 élections. Ensuite, il y a eu l'élection du comité des subventions Stéphanie Anderson, pour le premier ainsi que madame
Marie-Philip Lévesques et Marie Fortin Moraux pour le deuxième comité d'appel 2016. Il y a aussi eu l'adoption du
rapport du comité des subventions pour souligner, qu'au point finance, 2 résolutions ont été prises concernant
spécifiquement les assurances collectives. La première : « Que la CADEUL ouvre un compte de banque spécifique pour
son service d'assurances collectives avec l'Université Laval. » et une autre comme si : « Qu'une résolution du Conseil
235 d'administration soit requis pour tout retrait dans ce compte. » Ensuite de ça, au point des états financiers de janvier
2016 ont été adoptés et ensuite dans le point finance, une autre résolution qui a été prise point finance pour « Que le
Conseil d'administration autorise l'exécutif à ouvrir un poste d'attaché aux communications. » Pour amener au point 12
la politique environnementale : « Que la politique environnementale soit adoptée. » Ce qui clorait pour les résolutions
importantes qu'il y a eu au CA de février.

6.4 Comités, conseils et commissions de l'université

Présidence

Oui, dans les dernières semaines, il y a eu un conseil universitaire le plus court que je n'ai jamais vu si on ne compte pas
240 celui sur l'élection de l'Ombudsman. Il y avait des enjeux qui touchaient principalement les cycles supérieurs, je vous
les lis. Il y avait 4 points en plus des points statutaires à l'ordre du jour : il y avait l'évaluation périodique de la maîtrise
en architecture. Il y a eu le changement d'appellation du doctorat en médecine expérimentale. Il y eut la création d'une
d'un programme de formation spécialisée en hymnologie clinique et en allergie chez les adultes. Puis, les évaluations
245 périodiques d'un centre de recherche.

Jean-René Beauchemin

Si je peux me permettre de présenter le Conseil d'administration universitaire. Tout d'abord, je tiens à m'excuser, on
m'avait demandé en début d'année de poster un document sur le groupe du Caucus de la CADEUL avant de le
présenter. Je n'étais pas censé être présent aujourd'hui et il y a eu un malentendu. Je vais le produire. Je vais vous faire
250 le topo. Le 24 février, précisément, il y a eu 5 éléments majeurs, tout d'abord, on a adopté les résolutions du Conseil
exécutif de l'université vu il n'y avait pas eu de rencontres depuis décembre si je me souviens bien. On avait beaucoup
de résolutions du Conseil exécutif à adopter. Par la suite, on a adopté une grande quantité de nominations à des postes
comme le doyen, le vice-doyen, le directeur de département. Le point le plus long et le plus important a été l'adoption
du budget de l'université. C'est un point sous huis clos, je ne peux donc pas parler des modalités de ce point-là, mais on
255 a discuté longuement du nouveau budget de l'université. Les points qui pourraient vous intéresser sont les rapports qui
nous ont été présentés. La présidente du comité de prévention et harcèlement à l'Université Laval nous a présenté le
nouveau règlement. Puis, là-dessus j'ai saisi deux éléments : savoir qu'il y a eu une augmentation du délai pour déposer
une plainte, les étudiants sont avantagés par cette modification au règlement, car dorénavant, s'il y a une plainte, il y a
un délai supplémentaire entre le moment du dépôt de la plainte et du harcèlement a augmenté et le second, ils vont
260 éliminer le problème de dédoublement des responsabilités.

Théâtre

Plus long de combien de temps ?

Jean-René Beauchemin

Très bonne question, il faudrait que je retourne dans le document pour les grandes orientations. Je l'écrirai
265 spécifiquement sur mon rapport sur Facebook après la rencontre d'aujourd'hui. Par la suite, comme je disais, ils ont
éliminé les dédoublements. Avant, il y avait deux personnes qui pouvaient prendre les documents des plaintes en charge,
maintenant, davantage la direction du centre de prévention et de harcèlement qui va s'en occuper si bien que ça va aider
les étudiants de ce côté-là. Par la suite, il y avait le comité de gouvernance et d'éthique qui a produit un rapport sur les
améliorations à apporter et il n'y a pas eu trop d'avancées. Ça me déçoit vu que ce semblait un document attendu par les
270 membres du CA. Ils n'ont eu aucune conclusion à part nous donner une plateforme de communication plus pertinente
pour le conseil. Ça me semblait les points qui pourraient vous intéresser. Sinon, hier, il y avait le lancement de la grande

campagne de financement. J’y étais en présence de Florence Côté et de Thierry pour représenter les étudiants de l’université. Moi, plus précisément pour le Conseil d’administration. J’essaie d’être court vu c’est des fois quand même lourd, mais n’hésitai pas à me demander des précisions. D’ailleurs, je préciserai autre chose dans mon rapport.

275 Affaires socioculturelles

Hier, il y a eu une commission des affaires étudiantes. Je vous le rappelle pour les nouveaux ou ceux qui ne le savent plus, elle travaille sur un avis sur l’accueil et l’intégration des étudiants étrangers. On parle réellement de l’intégration des étudiants étrangers sur le campus et quand on parle d’étudiants étrangers, on ne parle pas juste d’étudiants internationaux, mais aussi de tous les étudiants qui ne viennent pas du bassin Capitale nationale. Il y a là aussi de réels enjeux quand on vient de régions éloignées. Hier, on a eu la visite de monsieur (nom inaudible), ancien consultant et doyen de la faculté des lettres et des sciences humaines et consultant spéciale à la culture au cabinet du recteur qui nous a aidé à élaborer un sondage remis aux étudiants à la fin du mois de mars.

7. Direction aux services aux étudiants - Proposition de modification du plafond des frais afférents

Affaires internes

285 Si vous vous souvenez bien, au dernier Caucus, il y a monsieur Bussière, le directeur des services aux étudiants, qui est venu nous parler d’une proposition d’une modification du plafond des frais afférents ce qui permettrait de régler le problème de sous-financement de la DSE et de générer 1 million de dollars supplémentaires au profit des projets étudiants. Cette semaine, comme dit dans les ajouts, on a eu une rencontre avec le vice-rectorat exécutif, la vice-rectrice administrative aux finances ainsi que le vice-recteur aux études et le directeur de la DES pour nous parler de l’atterrissage de cette proposition. Entre temps, il y avait eu une rencontre avec des étudiants pour essayer de faire un projet de contre-offre, pour aller chercher des garantis face à certains services en lien avec ça et ce qui en est sorti, dans le temps, et partie, si on prenait position maintenant, il n’y avait presque aucune chance que ça puisse fonctionner. On parle d’une négociations qui aurait sûrement duré un an. Ça s’est soldé par un retrait de cette proposition-là. Ce qui en est ressorti, c’est qu’il y aurait une concertation qui allait durer toute l’année prochaine pour vraiment repenser à la structure du service aux étudiants. Comme on le sait, l’ancienne proposition n’aurait permis de régler le sous-financement pendant 4 ans, ce qui est en quelque sorte du pelletage. Pelleter 4 ans en avant pour après, qu’on en reparle. À la place, on va travailler un an là-dessus et le prochain exéc ainsi que certains comités vont repenser à la structure du financement des services aux étudiants et la structure de la direction des services aux étudiants. Par la suite, hier, on a encore eu une rencontre avec les étudiants en lien au mandat de contre-offre pour permettre de déposer des propositions aujourd’hui, afin de chercher des garantis. On sait que la proposition ne tient plus, mais le sous-financement existe encore. Demain matin, on pourrait se réveiller avec une création de tarifs au service aux étudiants. C’est quelque chose qui avait été évoqué et qu’on ne voulait absolument pas qu’il se passe. Le document que vous avez en main, c’est ce qui est ressorti de la discussion d’hier. C’est 6 recommandations qui viendraient donner du travail à la CADEUL l’an prochain en lien avec toute cette réflexion sur l’avenir des services aux étudiants.

305 Proposition 1 : « Que la CADEUL s’oppose à toute forme de tarifications étudiantes »

On est encore chanceux, il n’y a pas de tarifs, mais ça pourrait arriver, c’est une piste de solution qu’ils ont déjà envisagée et même votée. Mais nous c’est assez clair qu’on ne veut pas laisser tarifier les services aux étudiants, tarifier des rencontres au centre d’aide aux étudiants, tarifier des rencontres au bureau des bourses et de l’aide financière, etc.

Science et génie

310 Ont-ils le droit de demander un tarif sans nous le demander ?

Affaires internes

Oui.

Proposition 2 : « Que la CADEUL élabore, en collaboration avec l’Université Laval, un plan de restructuration du financement et des mandats du service aux étudiants. »

315 C’est ce qui en était ressorti, notamment avec certains commentaires du vice-rectorat exécutif. C’est, au lieu de penser à court terme, penser à une restructuration du financement de ces services-là.

Proposition 3 : « Que la CADEUL s’oppose à toute forme de diminution du budget de subventions du bureau de la vie étudiante dans les prochains exercices budgétaires de la direction des services aux étudiants. »

320 Le bureau de la vie étudiante est une des unités de la DES qui a un comité de subventions qui va subventionner des projets parascolaires comme fiat la CADEUL. La première chose qui était sortie des rencontres avec la DSE, c’était par

exemple pour régler le problème budgétaire, le premier impact aurait été au budget des subventions. C'était ressorti hier comme quelque chose à s'opposer parce que c'est quelque chose d'important.

Proposition 4 : « Que la CADEUL produise un document de priorisations des activités et des mandats des différentes unités composant le bureau des services aux étudiants. »

325 C'est une proposition qui date d'un ancien mémoire qui avait été déposé et qui était aussi sous forme de ce genre de liste. Ils vont avoir à couper dans les dépenses, donc probablement dans certains services. C'est d'élaborer une priorisation pour voir quel service le service aux étudiants ne peut se permettre de couper. En fait, s'il y avait une coupe, ça serait d'y aller dans des services, si on veut, moins importants.

330 Proposition 5 : « Que la CADEUL favorise la mobilité des employés des différents services aux étudiants en période de moindre occupation »

335 C'est quelque chose qui est fait en ce moment en faculté. C'est, en quelque sorte, du mouvement d'employés à des moments où ils sont moins occupés. Ça permettrait par exemple pendant l'été, aux agents du bureau de la vie étudiante d'aider les assos parascolaires sur des projets. L'été, ils ont moins de travail à faire, ils pourraient avoir une mouvance là-dedans vers d'autres services, ça permettrait de couper des postes et empêcher en partie le dédoublement de travail qui est en fait la dernière recommandation.

Proposition 6 : « Que la CADEUL se penche sur la question du dédoublement de travail entre les unités de services et des associations étudiantes selon les mandats suivants : communications, formation, activités, outils et guides et services.»

340 On s'est rendu compte, dans les dernières années, qu'à certains moments, la DSE et la CADEUL travaillaient sur des choses semblables. On s'est aperçu, pendant une réunion, que la DSE voulait faire un camp de formation pour les assos, ce qui est inutile vu c'est déjà fait. Ce serait de travailler en concertation sur certains dossiers. Ça permettrait d'éviter des coûts et d'être plus efficace pour les deux unités de services.

Théâtre

345 Le document manque de féminisation. Il faudrait féminiser le document. Employé avec un « e », étudiants et étudiantes. En Théâtre, on a une position pour ça.

Affaires internes

C'est de ma faute, j'ai fait le document à 12 :15. Je vais le modifier.

Philosophie

350 D'abord, quand même content que la proposition de monter le plafond ait été écartée. Puis, on comprend que l'approche de toucher au fonctionnement même, c'est plus simple. Par contre, je tiens à souligner que je suis assez méfiant par rapport à ce genre d'approche de restructuration néolibéraliste. Peut-être faire attention à ça et je tiens à souligner, comme j'ai dit au dernier Caucus avec une autre saveur différente, je ne trouve pas ça sensé que toutes les propositions commencent « Que la CADEUL... ». Je me demande pas si on doit faire attention et d'éviter le piège qui serait que la DSE nous pointe en nous disant que c'est nous, en tant que délégués, qui avons fait ce choix. Donc, que si jamais ça monte les frais de scolarité, ça serait de votre faute. Alors, il faudrait faire mention que la direction des services aux étudiants a une grande responsabilité là-dedans.

Affaires internes

360 Si je peux répondre. L'objectif de ça, ce n'est pas de rendre la CADEUL tributaire des coupes dans les services aux étudiants, mais de travailler à créer une vision afin de restructurer le financement du service aux étudiants. L'idée là-dedans c'est, qu'à quelque part, l'université a besoin des universitaires dans ce processus-là afin que cette vision atterrisse au final le plus près de la vision des étudiants. Ce n'est pas pour que la CADEUL soit tributaire des coupes que c'est écrit « Que la CADEUL... »

365 « Que le CADEUL n'accepte en aucun cas une hausse des frais afférents ou une coupe de services tant et aussi longtemps que le salaire du recteur ne soit pas diminué. » (mise en dépôt du dernier Caucus) avec l'amendement, après « diminué » : « mettre les bonifications d'après-mandat soient supprimées. »

Présidence

370 Vous pouvez en faire ce que vous voulez, mais on répète encore une fois que la proposition de la DSE pour monter le plafond des frais afférents n'existe plus, donc ça serait un peu étrange que dans notre cahier de positions d'avoir une position comme de quoi qu'on pourrait accepter une hausse des FIO à certaines conditions alors qu'il n'y a pas de hausses précises dans le cadre d'un projet précis. Je tenais à le souligner.

Philosophie

La recommandation en tant que telle ne touche pas de projets précis, que la proposition de la DSE soit là ou pas. C'est une position normative assez large. Philosophie, on est pour ça.

375 Affaires publiques relations internationales

Je m'excuse à l'avance, je n'ai aucune idée des débats que vous avez eus la dernière fois, vu je n'étais pas là. Mais cette proposition me semble impensable pour deux raisons. Tout d'abord, pour être sur le Conseil d'administration, les bonifications d'après-mandats ne seront jamais supprimées. L'Université Laval est assez à cheval avec le gouvernement pour maintenir leur autorité sur le sujet et deuxièmement, je ne crois pas qu'il faut dénoncer ce genre de choses dans une proposition qui signifie que la CADEUL va faire tout en son pouvoir pour bloquer les projets de l'université temps et aussi longtemps que le salaire du recteur ne sera pas diminué et que les bonifications d'après-mandat ne soient supprimées. Ça n'a pas de sens, cette recommandation va trop loin pour ce qu'on devrait réellement faire. Selon moi, il faudrait distinguer les deux choses. Cette position-là me semble folle étant donné que le salaire du recteur a été diminué.

Science et génie propose la mise en dépôt indéfini, avec l'appui de génie physique.

385 Théâtre

Moi, je vais avec mon camarade de Philo. Pour l'instant, je pense aussi que c'est assez large. Ça dit que la hausse des frais n'est pas envisageable, mais on ne sait pas, l'an prochain tout ce qui va se passer. Au moins, le débat aura déjà eu lieu. La proposition sera déjà prête. L'Université Laval va en cour. Je pense que dans ce combat de justice, quelque va en cour et une association étudiante devrait dire qu'elle n'est pas d'accord avec ça. J'aime bien cette position qui concorde avec tout ce qu'on a en Théâtre. Moi, je veux qu'on garde ça.

Histoire de l'art

Je ne trouve pas cette position caduque même si les revendications sont un peu impossibles vu ils n'enlèveront jamais les primes et ne diminueront jamais le salaire du recteur. C'est une façon poétique de dire qu'on n'acceptera pas une hausse des frais afférents. Je tenais simplement à le souligner.

395 Affaires publiques et relations internationales

J'aimerais appeler la salle à battre la position de mise en dépôt pour battre complètement la proposition pour les raisons que j'ai nommées.

Philosophie demande le vote

Mise en dépôt battue à majorité.

400 Vote sur la mise en dépôt indéfini

Pour : 10

Contre : 25

Abstentions : 9

Affaires publiques et relations internationales

405 Étant donné que je vous ai invité à battre la proposition, je vous inviterais à battre l'amendement. La raison étant, en ce moment on est sur le sujet des recommandations que la CADEUL travaille de concert avec la direction des services aux étudiants pour améliorer les services de l'Université Laval. J'ai vraiment l'impression que, de mettre ce genre de proposition d'en plus tout ce qu'on refuse, on veut s'attaquer à ce qu'ils ont fait. Ça nous met dans une position de négociations pas acceptable. Je comprends ce genre de position et pourquoi les gens veulent les adopter ici, mais je vais
410 m'abstenir d'en parler étant sur le Conseil d'administration, mais je réitère seulement de le faire dans un autre cadre que celui de l'avenir des services aux étudiants. Je pense qu'on serait dans une meilleure position pour négocier par la suite.

Philosophie

On peut battre l'amendement et retravailler la proposition pour qu'elle plaise à plus de gens possibles. On ne peut que garder une proposition de principe, mais en la modifiant un peu. Deuxièmement, je veux revenir sur ce qui a été dit par rapport à la négociation. Comment je le vois, c'est quand même deux choses semi-distinctes. Seulement rappeler qu'on est en train de régler un truc qui nous a été lancé à la figure sur un problème financier.

Études internationales et langues modernes

Ok, bon les négociations vont durer un an. Il faut travailler ce genre de position qui risque de soulever des questions. Justement, les négociations vont prendre un an, ça ne s'applique plus. Comme monsieur Fournier a dit, quand on arrive prend position en Caucus c'est surtout pour avoir du poids dans les négociations avec l'administration. On dit, on a tel mandat, ça donne de la force à ce qu'on défend. Je crois que c'est quand même une bonne idée, quand on négocie, de demander plus. Parce que si on ne demande que ce qu'on veut, c'est sûr qu'on aura un peu moins. Puis là, on arriverait au milieu. Aussi, ça n'empêche pas qu'on s'entende sur d'autres sujets comme le dédoublement du travail qui sont des idées super intéressantes. Si justement l'exécutif amène ces questions en comité, donc si on s'entend que ces questions ne sont plus d'actualité, on ne le diffusera pas tout simplement. Gardons ça pour avoir un mandat fort et négocions pour arriver à une belle entente.

Présidence

Oui, je voudrais porter à votre attention que maintenant que la proposition n'a plus de cadre sur une offre faite par l'université, n'a plus de contexte, ce qu'elle signifie maintenant : « Si jamais il y l'annulation des bonifications d'après mandat ou la diminution du salaire du recteur, la CADEUL va accepter des diminutions de services et des hausses des FIO. On ne parle pas d'une hausse de 12 à 15 crédits, moi j'aurais comme mandat, si je serais encore président l'an prochain ce qui ne sera pas le cas, si j'ai la proposition d'augmenter les FIO de 60 \$ si c'est accepté. Surtout, qu'actuellement à la CADEUL, on a plein de positions contre l'augmentation des FIO, pour l'encadrement des FIO et c'est généralement ce que les assos ont comme position. On a aussi déjà des positions contre les coupes de services qui ont sorti dans les médias. On a déjà des positions pour la diminution ou l'abolition des bonifications d'après-mandat. Puis, il y a déjà eu une diminution du salaire du recteur. Donc, il y a plusieurs aspects de cette proposition qui, mise ensemble, nous donne un mandat un peu étrange et complexe. C'est aussi contraire de ce qu'on a déjà et en plus de ça, on demande des choses qu'on a déjà demandées. On a déjà des positions sur la diminution du salaire du recteur et les bonifications d'après-mandat. Je ne crois pas que cette proposition justifie d'accepter une hausse des frais afférents ou une coupure des services. Surtout qu'on ne dit même pas qu'en échange on aura un comité paritaire pour gérer un million de dollars, en échange on va signer un contrat avec l'université pour interdire la création de tarifs. Sans contexte, cette proposition est un peu contradictoire.

Théâtre

Je n'avais pas vu ça comme ça, mais je pense que c'est quand même important d'arriver sur la table avec une position forte pour demander plus. Et vous le savez comme moi, ce n'est pas parce qu'on dit ça que la CADEUL va le faire. La DSE a dit qu'elle n'augmenterait plus les frais afférents, mais on ne sait jamais avec le recteur et tout ça. Mais bon, j'aime cette idée d'avoir avec cette proposition forte. J'aime cet esprit. Parce qu'on se fait toujours *garrocher* des choses sur la table. Ça pose des conditions assez claires, un esprit assez combattif à la CADEUL.

Science de l'orientation

Serait-il possible d'avoir les propositions claires de la CADEUL à propos du sujet ? Je sais que c'est un peu dernière minute.

Présidence d'assemblée

On me dit qu'on va vérifier pendant que la réunion va se poursuivre.

Sciences biomédicales médicales demande la question préalable.

455 *Adoptée au 2/3.*

Vote sur l'amendement

Pour : 7

Contre : 33

460 Abstentions : 6

Amendement battu à majorité.

Études internationales et langues modernes

Si ça fait déjà partie de ce que la CADEUL revendique, je ne comprends pas en quoi le terme contradiction est juste. Je pense que ce serait bien de réaffirmer.

465 Affaires publiques et relations internationales

J'ai dit quelque chose tantôt et j'ai peur que mes propos soient mal interprétés. Je veux vous préciser, l'université n'est pas en cour contre le gouvernement, l'université a considéré l'option de, ça été dans les journaux. Dans le fond, l'université n'est pas contre le gouvernement. C'était quelque chose que je trouvais important de préciser.

470 Deuxièmement, pour les mêmes raisons que j'ai énumérées plus tôt, je pense que la proposition, on parlait de rapport de force tout à l'heure, elle impose des attentes trop élevées à ce qu'on peut attendre. Je vous invite donc encore à battre la proposition.

Sociologie propose d'amender (d'enlever) « temps et aussi longtemps que le salaire du recteur ne sera pas diminué. », avec l'appui d'Histoire de l'art

Sociologie

475 Dans le but que la CADEUL puisse en débattre et que ça plaise à tout le monde.

Affaires publiques et relations internationales.

J'inviterais Sociologie à changer ses mots vu que mon but était de battre la proposition. Moi, je pourrais être pour une proposition qui aurait les mots : « Que la CADEUL dénonce la hausse des frais afférents ou une coupe des services »

480 Parce que « n'accepte en aucun cas » ça nous soumet à des contraintes trop grandes. Si vous êtes prêt à amender à l'amiable votre proposition, ça m'irait sinon je vais inciter les gens à voter contre.

Philosophie

On pourrait la retravailler, mais dans tous les cas, une association comme la CADEUL, *messemble*, dans l'intérêt de ses membres, ne peut pas accepter une hausse des frais afférents ou une coupe dans les services. Je ne vois pas pourquoi une proposition normative dans ce genre déplairait. C'est dans l'essence, je crois même, de la CADEUL. , en partie

485 Communications publiques

Je vais aller dans le même sens que mes collègues, si on change le mot « accepte », c'est une bataille de mots. Mais évidemment, c'est plus une bataille de mots, mais c'est aussi tel que tel dans le sens de la recommandation 1 de la petite feuille qu'on a reçue. « Que la CADEUL s'oppose à toute hausse des frais afférents. » Si je ne m'abuse, c'est dans ce sens-là. Si les modifications proposées par mes collègues sont adoptées, je vais inciter mes collègues à l'appuyer parce que ça va dans le sens des recommandations.

490

Science politique

Moi, je ne suis pas vraiment d'accord que ça un lien avec la recommandation 1. Si dès le départ on refuse les hausses des frais afférents, on n'a plus de pouvoir de dire qu'on s'oppose aux tarifications des services. Je ne sais pas si je m'exprime mal.

495 Présidence d'assemblée

Juste une clarification linguistique. Frais afférents (sur facture) et tarif, les utilisateurs qui paient l'utilisation des services.

Agriculture

500 Oui, je ne sais plus qui a dit ça, mais je trouve que ça ne ressemble pas à la recommandation 1. Déjà, si je me souviens bien, l'université ne pouvait pas les augmenter sans consulter la CADEUL et l'AELIÉS. Cette partie-là me semble donc inutile. On prendra position au moment nécessaire. Pour la coupe des services, ça réitère la recommandation 1.

Théâtre demande le point d'ordre.

Communications publiques demande la question préalable.

Adoptée au 2/3.

505 *Décision sur la question préalable*

Maintenue.

Pour : 40

Contre : 4

Abstentions : 3

510 Vote sur la proposition non amendée

Adoptée à majorité.

Vote :

Pour : 24

Contre : 6

515 Abstentions : 16

Présidence

Oui, techniquement, comme elle est devenue, représente un peu ce que la CADEUL fait. Si vous voulez voir nos positions sur les frais institutionnels obligatoires, c'est à la page 12 sur internet. On en a 6. On est évidemment en faveur de la réglementation qui interdit les universités de monter les frais institutionnels obligatoires sans l'accord des étudiants au lieu des augmenter comme ils le veulent. Pour la coupe des services, on est là pour offrir les services, donc c'est compatible avec nos positions. J'ai un détail, la CADEUL n'a pas accepté récemment d'augmentation de frais institutionnels obligatoires, excepté celles demandées par nos associations membres. Par exemple, l'an passé, 2 associations nous ont soumis des demandes pour augmenter les frais institutionnels obligatoires pour financer des projets particuliers. Vous comprendrez qu'il y a des associations qui ne sont pas accréditées selon la loi 32. Donc, vous vous n'avez pas le droit à consentir une augmentation des frais institutionnels obligatoires, il faut se référer à la CADEUL. Si cette proposition passe, ne faudra-t-il plus signer de demandes faites par nos associations membres ? Chose qui irait à l'inverse de ce qu'on a parlé au dernier Caucus par rapport à ses associations.

Théâtre

C'est en réaction, je voulais verbaliser. C'était un plan machiavélique.

530 Philosophie

Le Caucus peut toujours revenir sur sa décision. Si la CADEUL fait déjà, continuons dans cette belle voie. Et puis, je tiens à dire que c'est une proposition quand même combative, mais assez large pour que ce soit aussi passif. Je pense que c'est à ce qu'on peut s'attendre d'une association de campus. On pourrait changer pour « Que la CADEUL s'oppose fortement et avec véhémence aux frais afférents », mais cette proposition comme elle est là me semble quand même bien.

535

Affaires socioculturelles

Le problème que je vois avec cette proposition-là, c'est avec les mots « coupe des services ». Il n'est pas assez défini parce que ça ferait tomber caduc certains gros documents comme la question du dédoublement de travail et la mobilité des employés ou le document sur la priorisation des activités, etc. Est-ce que la coupe signifie diminuer le nombre de postes au centre d'aide aux étudiants par exemple. Si on favorise la mobilité des employés, ça va sûrement se solder par des coupes de postes qui n'auront pas d'impact sur les étudiants. Il est là le problème. Le mot « coupe de service », ce n'est pas assez défini.

540

Communications publiques

Dans ce cas-là, je ne ferai pas de proposition formelle, mais peut-être aller dans le sens de n'accepter aucune des coupes qui nous sont imposées. Juste ajouter si les coupes qui nous sont imposées. Je ne fais pas de proposition formelle parce que je n'ai pas les mots pour le faire, mais je veux juste porter ma réflexion de caféine dans vos cerveaux pour germer des idées.

545

Affaires publiques et relations internationales

Je dirais que considérant ce qui nous a été amené, que la CADEUL a des positions comme ça, considérant que la

550 CADEUL doit être d'accord pour augmenter les frais institutionnels obligatoires, considérant que comme Anthony disait que la coupe des services ce n'est pas assez précis, je vous inviterais à battre la proposition De un, elle vient ajouter trop de choses, elle n'est pas assez précise. On devrait se concentrer sur les propositions qui nous sont présentées sur la feuille vu cette proposition avait été faite dans un contexte différent. Au lieu d'en faire amendement, je vous inviterais à la battre, quitte à amender les propositions sur la feuille.

555 Théâtre

Je pense que tout l'esprit de la proposition est là. Parce que ça m'a chiffonné cet élément de coupe des employés. Après, la coupe des services, vous pourrez peut-être m'expliquer, si c'est les coupes des employés du centre d'aide aux étudiants, si c'est ça l'esprit de la proposition, ce qui était sorti la dernière fois, c'est d'éviter que les services aux étudiants soient coupés ainsi que les employés perdent leur travail, c'est quand même important. J'espère que ce n'était pas ça l'esprit de la recommandation. Sacrifier des travailleurs et travailleuses pour ramener nos problèmes sur ces personnes.

560 Affaires socioculturelles

Je tenais à répondre que ce n'était pas du tout ça l'esprit : une proposition de mobilité des employés. Ce n'est pas ça, mais c'est plutôt qu'en temps de moindre occupation, les employés peuvent bouger, aller dans d'autres services. Disons, ça permet de créer des stratégies et d'amener meilleur équilibre budgétaire et notamment d'amener plus d'employés au centre d'aide aux étudiants par exemple, quand on sait qu'on est en fin de session, beaucoup plus d'étudiants qui veulent rencontrer un intervenant.

Administration demande la question préalable.

Refusée (4 interventions)

570 Philosophie

Je pense qu'un service, c'est quand même clair, ça demande à la plasticité des gens qui l'exécutent. Cette proposition laisse une marge de manœuvre pour formuler un désir de fermeté. Alors dans un tel cas, on sait c'est quoi un service et au pire, on le mentionnera plus tard. Je ne comprends pas l'argument : on le fait déjà donc battons. Ça me semble qu'il faut plus aller dans le sens de le faire valoir.

575 Études internationales et langues modernes

J'ai quelques questions. Anthony se demandait comment on allait réagir avec ça. Une couple de services et d'enlever le dédoublement. Sans ça le travail me semble absurde. Vous pourriez facilement négocier avec ça. Je ne vois pas ce qui n'empêche aucune des recommandations sur ce papier. Je propose à l'assemblée qu'on l'accepte cette proposition qui va dans le même sens que nos positions. Ça nous donne justement une fermeté. La CADEUL peut bien proposer de coloniser la lune, on sait que ça n'arrivera pas. Mais c'est dans l'esprit que ça donne des positions. La hausse des frais c'est toujours une lutte. Il faut qu'ils comprennent qui s'ils veulent faire ça, ils vont devoir nous donner quelque chose de plus fort s'ils veulent nous convaincre. Je pense que ça aidera notre exécutif à bien défendre nos positions.

Alimentation et consommation demande la question préalable.

Adoptée au 2/3.

585 Vote

Pour : 7

Contre : 26

Abstentions : 12

Battue à majorité.

590 *Agroéconomie propose, avec l'appui de Communications publiques pour l'omnibus.*

Sciences sociales veut enlever la recommandation 4 de l'omnibus.

Philosophie demande la mise en dépôt des recommandations au prochain Caucus, avec l'appui d'Études internationales et langues modernes.

Philosophie

595 On va proposer le document dans 2 semaines en AG. On va prendre une position là-dessus à ce moment-là. En plus, on

peut amener des nouvelles toutes fraîches. Ça peut être vu comme un procès d'intentions, mais j'imagine que personne n'a de mandat à propos de ces propositions ici ?

Présidence d'assemblée

Si la mise en dépôt passe, je vais compter aussi la recommandation 4.

600 Criminologie

Il faut faire un rappel, au dernier Caucus, le président avait dit que si on adoptait le document, les frais afférents seraient en vigueur.

Présidence

605 C'était dans le cadre de la proposition de la DES, dans le cadre de leur processus budgétaire. On n'est plus pressés comme ça. La seule proposition qui pourrait être mise en vigueur, c'est que la CADEUL travaille entre aujourd'hui et les prochaines instances, sur la question de la tarification des services. Nous, on va les rencontrer et on va constater qu'il n'y a plus de propositions et on leur a demandé, qu'est-ce que vous faites pour l'année suivante ? Ils nous ont déjà dit diminution des projets de subventions et tarification des services. Ils pourraient aller rapidement vers ces deux options qu'ils pourraient choisir rapidement à laquelle on aimerait réagir, mais ce sont des propositions qui ont été travaillées
610 dans les groupes de travail.

Philosophie

Je ne pense pas que le temps soit une contrainte ne serait-ce que par pur respect de la démocratie, on pourrait avoir ces nouvelles. Je reconnais le travail qui a été fait et je me sens mieux que devant la proposition initiale. La direction pourrait nous mettre ça sur le dos. Il faut respecter nos AG.

615 Affaires internationales et langues modernes

Philosophie, parlait tantôt du fait de prendre position ou pas sans mandat. Surtout que les belles recommandations sur la table, nous ont été amenées récemment. Y a-t-il des positions qui ont été prises par les associations étudiantes sur le sujet en général ? Si ça été le cas, on pourrait se pencher sur les recommandations les moins litigieuses pour se mettre d'accord sur une base fixe. Que ce soit le strict minimum, ce n'est pas grave, mais pour faire avancer un peu le dossier
620 quitte à refuser sous prétexte qu'on n'a pas de mandat. Informez-moi de vos positions.

Philosophie

Je parle pour Philosophie, sur la gratuité scolaire par exemple. Et c'est vrai qu'on peut les amender ou essayer de les appliquer aux particuliers. Mais dans le cas de la hausse des frais afférents, ça va un peu à l'encontre de l'idée de la gratuité universitaire. C'est quand même flou, je préfère passer à un autre dossier vu c'est un truc quand même
625 important. C'est sûr qu'on peut essayer de faire une base commune, mais je me sentirais mal à l'aise de me positionner aujourd'hui. On peut parler d'une base commune, mais j'ai l'impression, étant donné qu'il y a des bases communes à la CADEUL, que ça ne marchera pas étant donné la tendance litigieuse qu'on a parfois. Et puis on va se retourner sur les vieux mandats et insister sur l'importance de retourner en AG sur la question au lieu qu'on se penche sur la question en Caucus.

630 Affaires publiques et relations internationales

C'est sûr que c'est peut-être dur de parler de ça rapidement, mais je vais me ranger du côté de ceux qui veulent en parler aujourd'hui. Je m'explique. Au dernier Caucus, le sujet avait été amené, les gens ont pu se positionner sur le sujet en général. Les recommandations qui nous sont offertes ont pour vocation de faire avancer le dossier sur des éléments qui ont pu être abordés. Je comprends qu'il n'y aura peut-être pas de positions claires et fixes sur la feuille, mais une
635 personne raisonnable dans l'instance pourra le faire coïncider les positions de son association avec les recommandations ou à la limite de les amender pour les faire fonctionner. Je sais que ce n'est peut-être pas pratique courante chez certains. Ces deux visions complètement différents, mais je vous inviterais à battre la mise en dépôt.

Génie physique demande le vote sur la mise en dépôt

Pour : 9

640 Contre : 29

Abstentions : 7

Battue à majorité.

Résolution CAE-H16-03-06

Il est proposé par Agronomie avec l'appui de Communications publiques

- 645 - Que la CADEUL s'oppose à toute forme de tarification des services aux étudiants.
- Que la CADEUL élabore, en collaboration avec l'Université Laval, un plan de restructuration du financement et des mandats des services aux étudiants.
- Que la CADEUL s'oppose à toute forme de diminution du budget de subvention du Bureau de la Vie Étudiante dans les prochains exercices budgétaires de la Direction des Services aux Étudiants.
- 650 - Que la CADEUL favorise la mobilité des employés des différents services aux étudiants en période de moindre occupation.
- Que la CADEUL se penche sur la question du dédoublement du travail entre les unités de service et les associations étudiantes selon les mandats suivants :
- 655 - Communication ;
- Formation ;
- Activités ;
- Outils et guides ;
- Services.

Philosophie demande le vote sur le bloc.

- 660 Pour : 37
Contre : 0
Abstentions : 6
Adopté à l'unanimité.

Sciences sociales

- 665 J'aimerais savoir comment le processus de priorisation serait fait et c'est qui qui va diriger la priorité de ses services-là ?

Socioculturelles

- Ça se base sur certaines activités qui peuvent être fait par le bureau de la vie étudiante. Le meilleur exemple, l'accueil des étudiants étrangers. Est-ce que ce n'est pas fait et par la vie étudiante et par le bureau des affaires internationales ?
- 670 Est-ce que ce n'est pas un mandat qui pourrait être transféré ? C'est vers là qu'on s'en va. On parle de document de priorisation des activités et services, quelles sont les plus grosses en haut de la liste. Après c'est un document qui sera ramené en instance pour être voté. C'est ça la dynamique.

Sciences sociales

- 675 Je me demandais juste s'il n'y aurait pas quelque chose qui nous garantit, comme ça parle des services, que ce ne sera pas gérer par une autre instance ?

Affaires socioculturelles

- Ça va avec nos positions, on est contre une diminution de services. De toute façon, on n'a pas le mandat de transférer les services universitaires. On va travailler de concert avec eux pour proposer différentes alternatives. Mais l'objectif, ce n'est pas qu'il y ait un trou.

Sens de l'orientation

- 680 Dans le fond, je ne suis pas sûre de bien saisir. Cette proposition-là sonne plus comme quantifier dans lesquels il ne faut pas couper. Je reprends l'intervention de Sciences sociales, qui va décider ce qui va être coupé ? C'est vraiment comme ça que la recommandation est écrite.

Présidence

- 685 Je voulais juste préciser que ça va être amené en Caucus et adopté en Caucus. La question de savoir s'il y aura des pertes de services, ça va être au moment où vous choisirez les recommandations et prioriser telle activité. Dans ces offres-là si le document est adopté. C'est là que les questions vont se poser, est-ce qu'on veut vraiment prioriser ça ? De quelle façon ? Est-ce que ça l'aura un effet sur les dédoublements de services ? C'est vraiment vous qui allez décider qu'est-ce qui est priorisé dans le service aux étudiants.

Affaires publiques et relations internationales

- 690 Je me demandais, j'imagine que ces recommandations ont été écrites lors du comité de discussion sur la gestion hier, est-ce qu'il y a quelqu'un dans la salle qui était là qui pourrait nous parler de la recommandation davantage. Les détails à savoir les discussions qu'il y a eues lors de l'écriture de la recommandation. J'ai un peu du mal à cerner la portée des mots.

695 Études internationales et langues modernes

J'étais là et quand je l'avais entendu, ça sonnait comme quel service on ne doit absolument pas couper. Je suis quand même un peu d'accord avec l'assemblée sur ce point. Ce serait mieux que quelqu'un d'autre réponde. Il faudrait aussi peut-être modifier un peu les mots. Toutes les activités et les mandats comme ils sont organisés pour avoir lieu d'être. Selon moi, prioriser amène une hiérarchie. Je suis quand même d'accord et je relance la question à quelqu'un d'autre.

700 Relations industrielles

J'étais à la rencontre moi aussi. J'avoue que c'est de bonnes questions et qu'on n'avait pas vu ça comme ça hier. Comment je la voyais, c'est si jamais il décide de couper, parce qu'on ne veut pas qu'il coupe, mais s'ils le font pareil, est-ce qu'on peut mettre l'accent sur les services qui soient absolument gardés pour les étudiants. C'est plus dans cet ordre d'idée là. S'ils décident de couper, on saurait lesquels. Au moins, on va savoir ce qui est utilisé par les étudiants.

705 Sociologie

On voulait juste dire qu'on n'était pas là à cause parce que les deux rencontres étaient le jeudi à la même heure.

Affaires publiques et relations internationales

710 Dans la lignée de ce que disait Relations industrielles, si on est pour parler de la qualité des services, il faudrait que le document soit adopté par la CADEUL ne soit pas accessible à la direction. Ça serait un avantage pour nous si jamais on doit vraiment utiliser ce document. Je ne sais pas si vous comprenez un peu ce que j'apporte comme idée.

Théâtre

715 Je ne suis pas d'accord de document caché. Je pense que prioriser des services pour les étudiants et étudiantes, disons qu'ils sont priorisés par certains étudiants et certaines étudiantes, mais je ne pense pas que ce soit essentiel de prioriser. Tous les services sont utilisés et je crois que même les moins utilisés sont importants. Mettre une priorité, c'est mettre dans l'esprit, c'est conditionné à sacrifier certains services. Je pense qu'il faut changer absolument le mot prioriser.

Sciences sociales

Nous en Service social, on vous invite à enlever complètement la recommandation. Dans la 6, on parle déjà du dédoublement de travail. Puis, si ça va dans le sens de mes collègues, c'est une hiérarchisation des services, c'est sûr qu'on vote contre.

720 Affaires socioculturelles

725 L'esprit de cette proposition-là, c'est de se dire bon là, c'est malheureux de sacrifier des services, mais c'est quelque chose qu'on pourrait faire face et cette recommandation servait un peu à ça. Elle servait à dire, si la seule option du service aux étudiants est de dire on va devoir couper quelque part, ça permet de pointer ce qu'on permet de couper, on dirait, vous pouvez aller dans cette direction-là. Ce serait la dernière option. Mais si on la supprime cette recommandation-là, c'est seulement s'opposer fermement à toute forme de coupes. Si vous la supprimez, ça va ressembler à ça. Le résultat est entre vos mains.

Présidence

730 Oui, quand cette proposition est arrivée dans le comité, si vous voyez l'ordre des recommandations sur la feuille. On s'est dit qu'en général on va se donner un an pour réfléchir à la restructuration des services aux étudiants et de leur financement. La question qui est venue après, c'est comment on va faire ça et cette recommandation est un peu une des façons de le faire. L'important, c'est de conserver même si on ne priorise pas. Oui c'est quelque chose, mais conserver ce n'est pas que ce contenter d'être avec le service aux étudiants, mais aussi que la CADEUL prenne le temps d'analyser chacune des activités, chacun des mandats, chacun des services offerts pour voir ce qui est vraiment important et ce qui pourrait être changé. Ça c'est même en dehors du contexte budgétaire de l'université. Avant les coupes qu'il y a eues
735 dans les dernières années, il y avait déjà cette proposition de qui devrait accueillir les étudiants étrangers, est-ce que ce serait le bureau de la vie étudiante ou le bureau international ? La question à savoir qui devrait aider les associations à financer les activités, est-ce seulement le bureau d'Événements Campus ? Est-ce que c'est le bureau de la vie étudiante ? Le bureau de la vie étudiante aide pour l'animation et Événement Campus pour la logistique ? Ce sont ces questions qu'on se pose depuis même avant le contexte budgétaire. C'est un peu la façon de faire et dans les rencontres qu'on a eues
740 ou au dernier Caucus on nous demandait qu'est-ce qu'on pourrait demander comme garanti ? On s'est dit qu'on pourrait garantir certains services. Parmi ces choses-là, on pourrait se demander, veut-on prioriser l'accès à des consultations sans rendez-vous ? Prioriser les rencontres au centre aide. Prioriser n'est peut-être pas le bon mot, mais ça serait à voir si vous voulez quand même une présentation et une analyse des activités. C'est un peu une façon de réaliser les propositions d'avant.

745 *Agriculture, alimentation et consommation demande la mise en dépôt de la recommandation 4 au prochain Caucus, avec l'appui de Philosophie.*

Agriculture, alimentation et consommation

En fait, vu qu'on a eu le document aujourd'hui et que le point semble litigieux, je propose d'aller voir nos associations pour amender la recommandation ou décider si on la bloque, etc.

750 Études internationales et langues modernes

J'aurais plutôt tendance à battre la mise en dépôt parce que j'aimerais tout simplement battre la recommandation 4 qui va à l'encontre des autres, par exemple, couper des employés. Il faut plutôt travailler à essayer de ne pas diminuer les services aux étudiants. Dans le pire des cas, si on me dit que ça va dans un ordre, peut-être la mettre en dernier. On dit que c'est au cas où dans notre plan stratégique pendant que je trouve qu'on régresse. Le rapport de force ne sera pas aussi fort, selon moi.

Affaires publiques et relations internationales

Je suis d'accord avec ce qu'elle vient de dire. Je ne crois pas qu'il faut mettre la mise en dépôt maintenant. Il faut en parler maintenant. Et j'ai eu un flash pendant qu'elle parlait, autant que je n'aime vraiment pas l'idée de priorisation, autant si on n'adopte pas cette position-là, à la lumière des commentaires générés, la priorisation des activités se fera seulement par l'exécutif de la CADEUL. Pendant les négociations, ils vont se ramasser à négocier là-dessus sans le document écrit. C'est ici que le Caucus doit choisir sa priorisation. Sinon, la priorisation va se choisir à quelques individus. J'ai l'impression que, ça ici, c'est un peu notre *back up* pour empêcher le choix par les autres et non les associations.

760

Relations industrielles

765 Je peux comprendre le malaise de Sens de l'orientation. Je crois qu'avant même ça, il faudrait faire un document disant que la CADEUL présente un document où il y a la liste des services fournis et quand ce sera le temps on priorisera. Je pense qu'on peut battre la mise en dépôt, en discuter et amener une autre proposition.

Théâtre

770 Je voudrais aussi encourager à battre cette mise en dépôt pour juste battre cette recommandation qui n'a pas rapport, on l'a expliqué. Je trouve que ça se recoupe avec du travail des unités. Ça pose problème à plusieurs d'entre nous. Avec le dédoublement, la question qui va se poser c'est : ça va être couvert par quel service, à quel mandat et autre. Avec cette notion aussi de priorités, je vous invite à battre cette recommandation pour en faire une qui va avec les cinq autres.

Affaires publiques et relations internationales

775 L'intervention vient de me faire réaliser qu'on pourrait peut-être battre la proposition pour mettre le mot « préservation des activités » au lieu de « priorisation ». En utilisant ce mot-là, en éliminant l'autre, en éliminant le flou, ça met cette importance de toujours consulter le Caucus pour prendre des décisions comme ça.

Philosophie

780 D'abord, le processus de battre et de proposer souligne la difficulté qu'on peut avoir de travailler les propositions en Caucus. C'est une idée qu'on doit développer. Au lieu de s'entre battre sur des bases idéologiques. Dans la plupart des propositions, il y a toujours un noyau sensible. Il faut être capable de retravailler pour que ça ne devienne pas trop lourd. Deuxièmement, changer le mot « priorités » par « préservation », ça change que dalle, ça change rien pour nous. Le problème est encore là.

Sciences sociales demande le vote sur la mise en dépôt.

Pour : 5

785 Contre : 26

Abstentions : 15

La mise en dépôt est battue à majorité.

Affaires publiques et relations internationales propose de remplacer le mot « priorisation » par « préservation », avec l'appui d'Agro-Économie

790 Affaires publiques et relations internationales

Simplement, préciser que je comprends parfaitement l'idée qui avait été lancée du compromis. Simplement faire comprendre que je n'ai aucun problème avec le mot « priorisation », je change le mot pour faire un compromis. L'idée

795 du Caucus c'est toujours ça, essayer de faire consensus. Je comprends l'idée que ça change que le terme, mais pas l'idée, mais j'ai l'impression que la connotation est moins tournée vers la hiérarchisation des services. Quand on met « préservation » des services, ça devient général.

Théâtre demande le vote sur l'amendement.

Pour : 22

Contre : 3

Abstentions : 20

800 *L'amendement est adopté à majorité.*

Administration

Oui, en fait, avec l'amendement, je vois un problème avec la préservation des mandats, ça reste une priorisation des services. Je ne dis pas de tous les garder, mais de les améliorer.

805 *Administration propose l'amendement ajouter « révision » avant des mandats, avec l'appui d'Affaires publiques et relations internationales.*

Philosophie

Je répète ce que j'ai dit. Révision de mandat, il y a une cloche. Je peux comprendre l'intention derrière, mais je trouve que ça fait *ting ting*, coupe.

Études internationales et langues modernes

810 Quand on révisé quelque chose, on se demande toujours si c'est pertinent. Ça revient au dernier point de dédoublement. Aux différents mandats, différentes unités de services. Dans le fond, ça veut dire qu'on peut garder toutes les tâches et tous les services. Si un mandat est à plusieurs endroits, on va le restructurer. L'important, à la fin, après tous les changements qu'on va avoir fait, les coupes d'employés et autre, va-t-on avoir autant de services ? Ça suit l'idée dans le fait de réviser, ce que je vois dans la recommandation 4, on ne s'entend pas si on est pour ou pas un recul dans les services. Là, on essaie de négocier quelque chose. Les gens vont peut-être dire que les services peuvent s'organiser entre eux sans les mettre au pied du mur en leur demandant qu'ils soient rentables financièrement, sans leur demander leurs chiffres de l'année.. Je pense que ça aurait beaucoup plus de sens.

815

Relations industrielles

820 Oui, le but de cette recommandation-là, ce n'est que de donner un outil au Caucus pour leur faire connaître les services et ce qu'on peut en faire si on doit évoquer ça. L'idée ce n'est pas d'accepter de couper, mais c'est vraiment d'avoir un outil si on est contraint de le faire.

Administration

En fait, j'avais dit « amélioration » au lieu de « révision ». Je dois avoir parlé trop bas.

Philosophie demande « amélioration » au lieu de « révision », avec l'appui de Foresterie et environnement.

825 *Adopté à l'unanimité.*

Études internationales et langues modernes demande un amendement pour « en fonction de la qualité des services. »

Études internationales et langues modernes

830 Dans le fond, j'aimerais amender, ajouter à la fin de la phrase : « en fonction de l'amélioration de la qualité des services et non en fonction de l'efficacité. » Pour s'assurer que la logique derrière laquelle on va étudier pour améliorer les différentes activités est là pour améliorer la qualité et non pour une question d'efficacité.

Présidence d'assemblée

J'ai l'impression que c'est déjà inclus dans le changement de « préservation » au lieu de « priorisation ». Et puis, le document sera déposé en Caucus, vous pourrez donc mettre ça au clair.

Affaires socioculturelles

835 La discussion de créer un document de préservation des mandats, je n'ai aucun problème avec ça. Cela dit, dans la recommandation 2, c'est un plan de restructuration des mandats du service aux étudiants. C'est directement sur ce qu'on traite en ce moment qui est dans une autre proposition qui est adoptée.

Il est proposé par Affaires publiques et relations internationales, avec l'appui de Agroéconomie

840 Que la CADEUL élabore un document de préservation des activités et d'amélioration des mandats des différentes unités composant la Direction des Services aux Étudiants.

Théâtre demande le vote.

Pour : 27

Contre : 1

845 *Abstentions : 14*

Adoptée à majorité.

10. Mémoire sur l'encadrement du droit de grève des étudiants

Présidence d'assemblée

850 Bonjour tout le monde. Pause rafraichissante. Je vais réitérer mon message du début de l'instance, ne jetez pas vos gobelets de café à l'intérieur de la salle, notamment, parce qu'ils sont composables et parce qu'on n'a pas droit de boire. Sur ce, je vais boire une gorgée de café. Le prochain point, encadrement du droit de grève, est un point qui a été reporté au dernier Caucus.

Socioculturelles

855 Donc, ceux qui n'étaient pas présents au dernier Caucus, je vais juste faire un bref retour. Le document en soi émane d'un vouloir d'une consultation sur le droit de grève et faisant partie du plan directeur 2013-2014 sur l'encadrement du droit de grève qui ont amenés à deux positions à l'hiver 2014 au sein de la CADEUL. La première proposition se lisait comme suit : « Que la CADEUL milite pour la reconnaissance légale du droit de grève étudiante » et la deuxième, « Qu'une réglementation, une législation encadrant et supportant soit mise sur pied de telle manière que ce dernier soit plus uniformisé. » Nous entendons par encadrer, que la réglementation soit claire et juste, qu'elle soit accessible, pas impossible ou trop restrictive. Cette dernière position avait été déposée avec l'idée qu'un mémoire serait déposé en
860 Caucus pour venir discuter justement c'est quoi les balises que nous entendons par la proposition. Donc, il y avait un avis de mémoire qui vous avait été déposé dans les dernières instances qui faisait un peu le topo de comment on allait distribuer les sections. Le mémoire avait été déposé en septembre afin d'être consulté au mois de novembre. Cependant, il avait été retardé jusqu'en janvier pour permettre de consulter vos membres. Finalement, comme ça été mentionné, on
865 n'a que commencé à traiter le dossier au Caucus de février et on s'était rendu jusqu'à la recommandation 7. On venait d'entamer la recommandation numéro 8 et mis en dépôt jusqu'à aujourd'hui.

Recommandation 8 : « Que les résultats d'un vote ayant pour issue l'entrée ou non en grève soit communiqué à l'association étudiante et aux unités administratives concernées dans les plus brefs délais. »

Résolution CAE-H16-03-11-08

870 *Il est proposé par Communications publiques, avec Sciences et technologies des aliments*

Que la recommandation 8 du mémoire sur l'encadrement du droit de grève étudiant soit adoptée.

Pas de demande le vote.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Socioculturelles

875 Juste à moment-ci, je vais expliquer la recommandation. La recommandation 8 rentre dans la section des résultats. Donc, l'idée de la recommandation est juste de mentionner que lorsque les détails sont donnés sur le résultat d'un vote de grève, que l'information aille vite jusqu'à l'unité administrative afin que ce message soit distribué aux étudiants et étudiantes ainsi qu'aux enseignants. Petit rappel qui avait été soulevé au dernier Caucus, certaines recommandations que
880 la majorité utilise déjà dans les associations. Seulement comprendre que ce document est en réaction si jamais un gouvernement veut faire un projet de loi, ce serait ce qu'on veut qui se retrouve comme balise dans le projet de loi, même si c'est de quoi qu'on fait tout actuellement, c'est sûr que le gouvernement l'inclut dans son projet de loi. Il y a des recommandations qui peuvent avoir du gros bon sens et c'est normal. Donc, c'est encore dans la même section, mais comme une genre de sous-section si on peut dire qui s'appelle « Protocole d'entente ». Déjà en partant, on va partir avec
885 un genre de point d'information. Protocole d'entente n'est peut-être pas le meilleur terme utilisé. Il n'y a pas qu'une entente entre l'association étudiante et l'unité administrative, en soit c'est l'association qui prend la décision si elle

890 tombe en grève ou non. L'idée des recommandations c'est, qu'entre les associations et les unités administratives, il y a une liste qui mentionne tout ce qui est touché par la grève. L'idée derrière qu'on souvent vu quand le sujet de la grève arrive, il y a des étudiants qui ne sont pas trop au courant de quels cours sont touchés. Est-ce que les laboratoires sont touchés ? Est-ce que mon stage est touché ? L'idée étant, en créant une liste, de lever les ambiguïtés si tel cours est touché ou non. C'est ça pour la recommandation 9. La recommandation 10 : « Que la reprise des examens ou les dépôt des travaux soit reportée après la grève ou la levée de cours », c'est juste normal que votre enseignant ne vous demande pas de remettre votre travail pendant votre grève. La recommandation 11 stipule que « Le vote de grève n'affecte pas la prestation des stages réalisés et les cours entourant ces stages. » Dans la proposition dans le document, il y a hors du campus. Par contre, on avait fait une rencontre préparatoire pour faire un petit topo sur le document et on a constaté que hors campus n'avait pas rapport. Que vous fassiez votre stage sur le campus ou hors campus, ça reste qu'il y a des acteurs impliqués qui eux, à la différence de l'Université Laval, n'ont pas l'obligation de respecter le fait de votre mandat de grève. La recommandation est là pour qu'un étudiant ne soit pas brimé par le fait que la compagnie va prendre quelqu'un d'autre à la place d'attendre que vous finissiez votre grève. Et c'est déjà pas mal courant dans certaines associations d'exclure les stages de leur vote de grève. Ça fait un peu le tour de cette section pour le « Protocole d'entente ». Garder dans l'idée que ce titre peut ne pas faire l'avis général. Et voilà.

Sciences sociales

Est-ce que je me trompe, mais entre la recommandation 11 et la recommandation 13, il ne manquerait pas la recommandation 12 ?

905 Présidence

C'est une erreur technique, entre les deux versions, on a enlevé la 13 du document qui a déjà été adopté.

Science techno aliment propose le bloc, avec l'appui d'Études internationales et langues modernes

Résolution CAE-H16-03-11-09

Il est proposé par Communications publiques, avec l'appui de Sciences biomédicales

910 Que la recommandation 10 du mémoire sur l'encadrement du droit de grève étudiant soit adoptée.

Pas de demande le vote.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Économique

On souhaitait retirer la recommandation 9.

915 Études internationales et langues modernes.

On retirerait la 11.

Présidence d'assemblée

La recommandation 9 : « Qu'un protocole d'entente soit élaboré de bonne foi entre les associations étudiantes et les unités administratives concernées afin d'établir une liste des activités touchées par la grève ou la levée de cours. »

920 *Économique propose l'amendement « Un protocole d'entente sera soumis par l'association étudiante aux unités administratives concernées », avec l'appui d'Affaires publiques et relations internationales.*

Économique

En fait, en Assemblée générale, on avait déterminé que le protocole d'entente n'était peut-être pas le mot exact. On veut s'assurer que ce soit bien l'association étudiante qui prend la décision.

925 Théâtre

C'est un super amendement. Bravo, c'est vraiment chouette, ça me surprend.

Géologie et génie géologique

La proposition est bonne, mais de la façon c'est écrit, ce n'est pas clair. Je changerais protocole d'entente pour « que soit soumise une liste exhaustive »

930 Économique

Oui, comme on l'a vu en AG, la modification « protocole d'entente » par « que soit soumise une liste exhaustive. » serait correct.

Changement à l'amiable.

Amendement adopté à l'unanimité.

935 Théâtre

Il faudrait mettre un « e » à soumis.

Résolution CAE-H16-03-11-10

Il est proposé par Communications publiques, avec l'appui de Sciences biomédicales

Que la recommandation 9 du mémoire sur l'encadrement du droit de grève étudiant soit adoptée.

940

Pas de demande le vote.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Présidence d'assemblée

Nous sommes maintenant sur la recommandation 11

945 Études internationales et langues modernes

Peut-être qu'il y en a dans l'assemblée qui ont des stages et que la raison de leur grève a rapport avec leur stage ou des choses comme ça parce que je pense que les raisons de faire peuvent varier stage peut faire varier les grèves. Je comprends que si ça touche qu'une personne, ça peut être plus délicat, je ne sais pas si vous comprenez l'essence de mes paroles.

950 Études internationales et langues modernes

Nous on pense à l'ABEIL que chaque association devrait voter selon leur contexte. Ça reste à chaque AG de décider.

Sociologie

C'est marqué des cours en lien avec les stages qui ne seraient pas touchés ou ce ne sont que les stages ? Est-ce que ce sont les stages à l'extérieur ?

955 Présidence

Ce sont les cours concomitants. Quelqu'un qui est stage à temps plein et qui n'a qu'un cours par semaine pour faire le bilan de stage et le rapport d'activités. Ce sont ces cours qui seraient donnés parce que ça reviendrait sinon à ne pas faire l'entièreté du stage.

Affaires publiques et relations internationales

960 Suite à une des interventions qui vient d'être fait, je pense que le but du mémoire de la CADEUL, c'est justement de dire, oui c'est aux associations de prendre les décisions, mais d'avoir un *back up* pour être sûre que si des étudiants ont des stages qui soient protégés par ça. Dans ce cas-ci, peut-être modifier la proposition, mais ne pas la battre pour être sûr que ces étudiants seront protégés par le document comme vont l'être les autres étudiants par exemple avec les examens ou pour la formation à distance – même si on n'est pas encore rendu là-, mais je pense que dans l'essence du mémoire ça

965 serait bien de la modifier, sans la battre.

Sociologie

Ce n'est pas fou de modifier parce que comme c'est amené dans la recommandation on trouve que ça fait, comme l'a dit Études internationales et langues modernes, ça vient mettre un peu un frein aux grèves des étudiants stagiaires. On trouve que ça peut être fait pour les étudiants stagiaires dans un autre contexte.

970 Théâtre

On n'a pas de stages nous en Théâtre, mais j'aimerais qu'on mette en dépôt pour avoir les positions d'Enseignement primaire et Enseignement secondaire. J'aimerais entendre ce qui s'est passé avec eux. J'inviterais à mettre cette recommandation en dépôt jusqu'à temps qu'on ait tous les points de vue parce que pour eux c'est vraiment un enjeu. Est-ce que ça mettrait en danger tout leur mouvement. Je pense que c'est un bon moyen de pression sur les stages. Il n'y

975 a pas tous les gens concernés. Je me sentirais mal de décider pour eux. Je préférerais qu'on la mette en dépôt jusqu'à ce qu'on ait tout le monde concerné de présent.

Théâtre demande la mise en dépôt de la recommandation jusqu'au prochain Caucus., avec l'appui d'Histoire de l'art

Présidence

980 Par rapport à la mise en dépôt, c'est le dernier Caucus du mandat et on a le projet dans le plan directeur de présenter un mémoire sur le droit de grève. Et pour savoir si les gens qui ont des stages ont été consultés, ça fait quand même plusieurs années qu'on travaille dessus, on a fait plusieurs rencontres, on a adopté un devis de mémoire dans lequel on parle spécifiquement de ce qui se passe avec les stages. C'est quand même quelque chose qui a été réfléchi par plusieurs personnes avant que ça arrive devant vous.

Affaires publiques et relations internationales

985 Je ne suis pas à l'aise de savoir qu'une des recommandations serait mise en dépôt pendant que le reste du mémoire passe, je ne sais pas jusqu'où on peut se rendre, mais si on finit par oublier cette recommandation, on parlait tantôt des stages en éducation, à la rencontre où on avait parlé du mémoire sur le droit de grève, ils étaient là. Oui, je comprends l'argument, j'aurais tendance à dire, adoptons là en même temps que le reste du mémoire pour que ce soit à la limite défendu un minimum.

990 *Science technologie des aliments demande le vote.*

Pour : 6

Contre : 31

Abstentions : 6

La mise en dépôt est battue à majorité.

995 Sociologie

On ne sait pas trop comment le formuler, vous pourriez nous aider, mais on aimerait amender pour ajouter une clause pour quand le stagiaire le demande.

Présidence

1000 Dans le fond, on avait pas mal parlé de la recommandation dans un groupe de travail et ça avait été énoncé que ça ne ferait pas de sens si on disait que de facto les grèves ne couvriraient pas les stages, si un milieu de stage qui accepte que l'étudiant soit en grève, qu'il n'ait pas le droit de le faire. Ce que vous pourriez faire au lieu d'amender celle-là, c'est d'en proposer une autre qui dirait, excepté les étudiants qui réussissent à avoir une entente dans leur milieu de stage ou qu'un étudiant peut avoir une entente particulière pour entrer en grève. Ça, ça remplirait l'objectif.

Sociologie

1005 On pourrait ajouter, sauf si entente particulière.

Présidence

Oui

Sociologie

1010 En complémentaire, est-ce qu'il y a des stages fait à l'interne ? Si oui, ça ne va pas mettre de la chicane entre le monde ? C'est écrit qu'il s'agit des stages externes, mais je ne sais pas s'il y a des gens qui ont des stages dans un bureau de recherche, je ne sais pas comment ça marche nous non plus on n'a pas de stages dans notre domaine, mais si eux et elles leur stage ne sont pas interrompu, ça ne fera pas de la jalousie ?

Affaires internes

1015 C'est qu'en soi lors de notre rencontre, on l'avait enlevé le hors du campus parce que ça venait créer des problèmes. La personne en stage sur le campus, oui elle est sur le campus, mais elle reste dans la même situation qu'une personne en stage hors campus. Il y a des acteurs extérieurs qui n'ont pas à prendre en compte votre grève.

« Hors du campus » enlevé à l'amiable.

Études internationales et langues modernes propose l'amendement « Que les stages puissent être exemptés », avec l'appui de Foresterie.

1020 Études internationales et langues modernes

Ça permet toute la latitude aux associations et aux étudiants de décider s'ils veulent grever leur stage ou non.

Théâtre propose le sous-amendement « sauf dans le cas où les étudiants et étudiantes considèrent la grève de leur stage comme un moyen de pression. »

Refusé

1025 Présidence d'assemblée

J'ai l'impression que les gens en Psychologie ou en Enseignement, ce qu'ils font ressemble plus à un boycott, ce n'est pas tant dans le même contexte. Évidemment, c'était linguistiquement que ça allait dans ce sens, j'aurais tendance à refuser ce sous-amendement pour refaire un amendement plus tard.

Sociologie

1030 Comme mes camarades de Théâtre et d'Études internationales ont dit, parce que la grève est un moyen de pression, mais ça laisse aussi du temps aux étudiants et étudiantes pour manifester, faire des actions et de nuancer et de dire que les stages ne continuent pas forcément, ça permet à celles ou ceux qui veulent faire des actions de le faire.

Affaires internes

1035 C'est jusqu'au niveau des stages, il faut faire attention aux critères de la compagnie qui n'a rien à tenir en compte légalement de la grève des associations étudiantes parce qu'elle ne respectera plus les critères de la compagnie. Donc, la personne va juste chercher un autre stagiaire. On l'a mis parce qu'en soi l'association étudiante n'a pas malheureusement pas la force et la puissance d'obliger une compagnie de respecter le vote de grève. En soi, la compagnie va juste aller voir un autre étudiant qui va être prêt à remplir les critères du stage. Cette recommandation était là, sauf avec entente particulière, pour répondre si l'étudiant ou l'étudiante est capable de négocier son droit de grève tant mieux, mais on ne peut pas imposer de prendre des gens et de les mettre en attente parce qu'ils ne respectent plus les critères.

Science et technologie des aliments

1040 Dans le fond, c'est une bonne approche, je suis d'accord avec ce militantisme-là, sauf qu'appliquer à des stages, ça ne fonctionne pas. L'association étudiante ne peut contraindre l'étudiant à respecter une grève à l'extérieur du campus. L'université est comme un employeur à ce niveau-là. Moi, je trouve que c'est inapplicable. La clause de s'il y a un accord, ça peut être bien, mais sinon, c'est contraignant et ça ne peut pas s'appliquer.

Agriculture, alimentation et consommation

1045 En fait, c'est que lorsqu'on fait un stage, on doit faire une entente de stage avec l'employeur. Quand on signe l'entente, orale ou écrite, on ne peut pas revenir en arrière. Je vois difficilement comment on peut ne pas respecter l'entente qui a été convenue avec l'employeur à ce niveau-là.

1050 Présidence

Je vais poursuivre avec qui est-ce qu'on veut contraindre à respecter le droit de grève ? Le droit de grève, habituellement, ça va obliger l'université à ne pas donner ses activités. Ça oblige donc une classe ou un professeur. Là on ne parle pas d'imposer sa loi à des professeurs et à l'université, mais là on parle de 30 000 milieux de stages, donc 30 000 employeurs. L'association risquerait aussi de se retrouver en opposition avec ses propres membres. C'est une des choses qui avait été soulevée pendant notre groupe de travail.

Affaires publiques et relations internationales

1060 Depuis tout ce qui a été dit depuis tantôt, je pense que en ajoutant l'amendement on obtient le meilleur des deux mondes, puisque que la prestation d'une grève n'affecte pas les stages, ça continue à dire que ça ne touche pas les stages, mais avec l'amendement, ce que ça dit, ça ne modifie pas nécessairement le contrat, tout ce qui dit c'est que si un étudiant qui est en stage veut faire la grève et que son employeur est d'accord, cet étudiant-là ne sera pas brimé dans son droit. L'amendement devrait être adopté

Sociologie demande la question préalable.

Pour : 37

1065 *Contre : 0*

Abstentions : 5

La question préalable est adoptée aux deux tiers

Amendement adopté à l'unanimité

Théâtre propose l'amendement : « ou vise spécifiquement ses stages. », avec l'appui de langues internationales.

1070 Sociologie

On avait dit que l'amendement était super *nice*. Nous par exemple, en Sociologie, si on veut faire un stage dans un milieu communautaire, actuellement ils sont en moyen de pression donc, c'est quand même logique.

Génie physique demande le vote.

1075 Pour : 16
Contre : 3
Abstentions : 20

Nutrition demande la reconsidération.

Théâtre

1080 Dans le fond, mon idée c'est comme, il y a des stages qui sont rémunérés pour les étudiants et étudiantes. Je pense que c'est un droit qu'ils ont et si on leur enlève ça, ils vont être obligés de protester avec des macarons, puis au final ils n'auront rien. Ils ont besoin de cette place de stage tout en ayant des droits, leur action est plus percutante, donc je pense qu'on devrait les soutenir en votant cet amendement.

Nutrition

1085 Dites-moi-le si je me trompe, mais de la manière dont j'interprète ça, j'ai que, comme le printemps dernier, tous les stages en éducation et en santé n'auraient pas pu avoir lieu parce que c'était des domaines touchés par l'austérité ?

Présidence d'assemblée

Si vous me permettez mon opinion sur ce que ça veut dire la proposition, si un étudiant veut grever ses stages, elle doit avoir une proposition pour le faire. C'est ce que je comprends.

Théâtre

1090 Si y a un stage à l'hôpital, c'est plus sur la tenue même du stage plus que sur ce qui l'encadre et non par le milieu concerné du dit stage. C'est plus clair comme ça.

Affaires publiques et relations internationales

1095 Je pense que de la façon que c'est formulé maintenant, c'est clair. Si l'association se positionne contre que les stages ne soient pas en grève, les étudiants n'iront pas en stage. Présentement, je vais dans ce sens, ce que l'amendement dit c'est que ça vise les gens qui s'il y a une proposition formelle de l'association. C'est donc en AG que ça va avoir lieu.

Génie physique

Donc, si je comprends bien, c'est seulement si une Assemblée générale décide que tout le monde, même les stagiaires entrent en grève, donc c'est l'association en AG qui décide si l'étudiant entre en stage ou non. J'essaie de comprendre.

Présidence

1100 Avec un libellé, on peut avoir différentes interprétation en Caucus, mais moi, en ce moment, j'ai l'impression que si c'est adopté, si l'association veut que la grève s'applique aux stages, il faut que l'association le mentionne dans sa proposition. C'est ce que je comprends de la proposition, effectivement. Oui, donc, elle aurait le choix que la grève s'applique aux stages ou pas.

Science technologie des aliments

1105 Dans le fond, je comprends l'objectif derrière tout ça, mais ce n'est pas applicable. Après ça, ça sera aux associations de se faire-valoir, mais je ne vois pas comment l'association peut dire à l'étudiant de ne pas ne vas pas aller travailler aujourd'hui. Je comprends que le but est de synchroniser un mouvement, faire un moyen de pression, mais ce que ça veut dire également, si ton association vote pour grever tes stages, toi tu n'as pas le choix de le faire, c'est comme tu n'as pas accès à tes cours.

Droit

1110 C'est un peu dans le même sens que mes collègues, c'est une mesure impossible à imposer. Avec les stages, il y a des engagements professionnels. Je ne crois pas que c'est possible d'imposer ça à tous les stages.

Études internationales et langues modernes

1115 Il y a vraiment deux types de stagiaires qu'on parle. Il y a ceux qui ont un vote en Assemblée générale qui irait imposer dans un milieu de stage. Je me verrais très mal piquer devant une personne pour l'empêcher d'aller travailler. C'est comme on dit, ce n'est pas vraiment applicable, mais il y a aussi les personnes dans le cadre d'un programme qui font la grève de leur stage pour négocier des modalités et dans ce cas-là c'est ces gens qui doivent avoir le droit de faire la grève. Ce n'est vraiment pas pour que les associations puissent imposer à une personne de ne pas entrer en stage, mais plutôt permettre à ses personnes de négocier une hausse de rémunération, des meilleures conditions, etc. Qui n'a pas ces
1120 acquis parce qu'ils sont stagiaires. Pour rallier des étudiants. Il y a deux types de stages.

Agronomie

1125 C'est pour rappeler que les membres qui sont dans des stages ont le pouvoir d'argumenter dans l'Assemblée générale pour pas que ça passe. Je comprends l'entreprise, mais dans le milieu parapublic où cette spécification-là est un peu plus tenue, la grève pourrait s'imposer, comme l'éducation en ce moment. Cette position nous porte à ça. Ça amène cette ouverture.

Ergothérapie

1130 Il y a deux types de stagiaires, les payés ou les non-payés. Moi, je peux parler pour ceux qui ne sont pas payés. Il faut faire une entente avec les entreprises et les organismes dans le continuum, pour voir si les stages vont continuer. Même si la recommandation est faite par la CADEUL, on n'est pas tenu de l'appliquer. Si mon association décide de ne pas prendre cette recommandation en compte, elle a le droit. Donc, pour ceux qui pensent que ça va les brimer d'avoir un stage, d'être rémunéré ou pour avoir un emploi d'été, il y a toujours possibilité de discuter en Assemblée générale comme mon collègue en Agronomie vient de le dire. Je comprends le fait d'en discuter, mais ça reste des recommandations.

Génie agroalimentaire

1135 Ce document, ça fait quand même longtemps qu'il y a des gens qui ont travaillé dessus, notamment des comités. Les recommandations qui ont été mises là, le sont sûrement pour une bonne raison. Je vote quand même contre cet amendement. On vote pour une grève, tout le monde le sait. Par défaut, ça n'affecte pas les stages, ce qui a du bon sens. Si une association quelconque veut boycotter ses stages directement, rien ne l'empêche de le faire, mais présentement, cet ajout ne fait pas de sens. On en parle longtemps, mais ça a été démontré, bien pensé. En tant que tel c'est intéressant
1140 d'en discuter, mais pas utile. Selon moi, une proposition comme ça, ça ne passe pas. Je vous invite qu'on batte ça pour qu'on passe à autre chose.

Théâtre

1145 Moi, je pense qu'au contraire, c'est bien de laisser la porte ouverte. Je pense qu'au contraire cette recommandation, que tout est possible et que c'est bien d'amener des possibilités bien claires pour faire bien. Donc voilà, j'ai pas mal répété ce qui a été dit, mais je vous inviterais à voter pour.

Affaires publiques et relations internationales

1150 Par rapport à l'intervention qui vient d'être faite en Études internationales et langues modernes, c'est sûr que ça m'amène à douter de la formulation, reste que je vais m'abstenir sur la question. Je tiens à préciser que cette recommandation n'est pas élitique. Les gens qui parlent depuis tantôt et qui se demandent si ça va arrêter les stages, pour vrai, quand est-ce que les étudiants vont empêcher quelqu'un à aller à son stage, ça n'arrivera jamais. Les associations étudiantes n'auront pas ce mandat-là. Le but de cette phrase-là a été de viser une possible groupe d'étudiants où la grève touche spécifiquement les stages. Donc, dans ce cas-ci, ça n'affecterait pas les stages autrement que s'il y a boycott de l'association (j'utilise ce terme, car c'est vraiment ça vu on n'a pas de poids sur les stages). Je comprends pourquoi les associations l'ont amenée pour les raisons amenées par monsieur, mais rappelez-vous que c'est une position plus
1155 politique qu'un règlement officiel.

Communications publiques demande la question préalable.

Adoptée au 2/3.

Vote sur l'amendement

Pour : 13

1160 *Contre : 13*

Abstentions : 15

Battue faute de majorité.

Génie des mines et de minéralurgie

1165 En fait, on ne pourrait pas avoir un terme plus précis que cours entourant les stages ? Peut-être cours concomitants. Nos stages sont en Abitibi, sur la Côte-Nord, comment on s'arrange ? C'est dur d'avoir les cours en même temps. Il faudrait être plus précis. S'il y a une grève, est-ce qu'on va reprendre ces cours après ? Je crois que c'est un peu flou.

Présidence

1170 Dans le fond, des cours concomitants ça existent dans plusieurs stages d'aller dans les salles de classe pour parler du milieu de stage, faire des rétroactions et ainsi de suite. Ça, c'est un exemple. On n'a pensé en comité à la possibilité qu'il y ait des cours préalables, de préparation à un stage pour un étudiant étranger. Si un étudiant initie ces cours-là, ce n'est

pas pour initier un projet de stage. D'interrompre ça pourrait être problématique. Ces cours-là, il y a beaucoup de diversités. On n'est pas capable de cibler particulièrement. C'est écrit dans le texte, des exemples plus précis. Si on le met dans une recommandation, c'est un cas de figure. Mais si vous voulez de quoi de plus précis, vous devrez nous aider pour tous les cas de figure.

1175 Études internationales et langues modernes propose l'amendement : « *sauf si les revendications concernent les modalités du stage.* », avec l'appui de Théâtre.

Présidence d'assemblée

Avant, j'avais l'impression que les associations pouvaient voter pour ses stages tandis que là, c'est si la revendication touche les stages.

1180 Sociologie

Dans le fond, pour pas qu'on refasse le débat, *me semble* que la recommandation en soi ça le dit, que le vote de grève n'affecte pas les stages. Les gens avaient peur que ça les affecte quand même à cause de l'amendement, mais c'est ça que la recommandation dit. Quand on vient ajouter les sauf, c'est pour laisser la liberté : au cas où une situation différente. C'est juste ça, ce n'est pas pour la dénaturer. Juste pour ouvrir la porte au si jamais des situations, selon moi.

1185 Études internationales et langues modernes

Dans le fond, je vais répondre aux interrogations. Ça, été discuté, mais c'est bien d'en reparler pour amener de nouvelles idées. Même si ça a été fait, oui, ça fait une grosse différence. On peut voir, exemple, avec le syndicalisme du milieu des travailleurs et des travailleuses parce que si on fait une loi au cas où le gouvernement ferait une loi sur le droit de grève, même si ça n'a pas été fait depuis 10 ans. Le gouvernement pourrait arriver demain matin et faire une loi qui fait en sorte que, si les associations ne se conforment pas, ça peut amener à des problèmes, des amendes. Seulement souligner qu'il y a des gens travailleurs qui ont été mis en prison à cause de ça par le passé. Donc, si on ne met pas ça et que certaines associations veulent faire ça pour leurs recherches ou n'importe quel stage qui touche leurs modalités du stage, ça fait en sorte, si cette loi passait, qu'il pourrait nommer des grèves illégales, donner des amendes, mettre des gens en prison. Je pense que c'est important pour ce cas précis, même si c'est juste une ligne, ça vaut la peine de l'ajouter.

1195 Génie agroalimentaire

Moi, pour répondre, le but de la recommandation, c'est pour protéger les stagiaires et les étudiants qui ont leur stage et qui doivent les avoir. Si on a un vote de grève, il y a des gens qui auront accès à leur stage, puis j'ai l'impression que le document a été bien fait. Je trouve que l'amendement va en conflit avec le but de la recommandation. Il y a un vote général et si l'association veut grever ses stages en Psychologie, elle le fera. C'est dans ce sens-là. Je crois que le document est intéressant et il faut que ça avance. En ajoutant des clauses comme ça, ça allonge le processus. L'essence est là grosso modo.

1200 Affaires internationales et langues modernes

Je pense que c'est important de se souvenir qu'à la base ce document c'est pour avoir une entente avec l'université s'il une loi spéciale. C'est d'avoir une pratique et de l'institutionnaliser à l'université. On parlait tantôt d'étudiant qui allait se faire prendre par surprise par le gouvernement. Le but de ce mémoire est de prendre le gouvernement de surprise puisque, si l'administration est en accord avec ça, c'est ça qu'elle appliquera. Rendu là, je dis adoptons le meilleur mémoire possible aujourd'hui sans se demander ce que fera le gouvernement. Pour l'amendement, malheureusement, je vais m'abstenir.

1205 Sociologie

À propos à ce qu'Agroalimentaire a dit, c'est juste pour être sûre, l'amendement ne dénature rien. C'est seulement ajouter une ouverture à la situation. Ce n'est pas pour allonger le processus, ce n'est rien de ça. Pour être sûr, comme disait Affaires publiques, un mémoire qui est le meilleur possible, pour que tous les étudiants puissent avoir recours à une grève. On ne fait qu'ouvrir la porte. Ce n'est pas pour brimer personne que d'ajouter ça.

1210 Études anglaise

Je veux juste être sûre de bien comprendre l'amendement. Ce n'est pas vraiment clair dans ma tête. La session prochaine, si on veut faire la grève 26 semaines, on délaie pas d'allure comme ça, des stages on pourrait ? Ce n'est pas vraiment mon but. Je veux juste savoir, ou c'est si jamais notre milieu de stage est en grève, on l'est ?

Présidence

Le terme c'est revendication en milieu de stage.

1220 Études anglaises

Mise en situation. La session prochaine, on décide de faire une grève spécifiquement sur ça, ça veut dire que l'amendement est adopté suite à une hypothèse donc on ne peut pas l'adopter.

Ergothérapie

1225 C'est un peu caduc, mais cet amendement est là pour défendre certains droits des étudiants en enseignement au primaire qui ont des stages non payés. Je proposerais à mes collègues de l'adopter. Je trouve ça bien. Ça ne dénature rien, ça ne ferme rien et en plus ça apporte de quoi au dossier même s'il est très bien monté.

Études internationales et langues modernes

1230 Justement, dans un sens, j'abonde dans le sens où si Psychologie veut rentrer en grève selon les modalités de leur stage, avec ça, ils vont avoir le droit. Sinon, s'il y a une loi spéciale qui passe, ce genre de grève serait déclarée illégale. Je pense que ça vaut la peine. De toute façon, je ne crois pas que ça va toucher des stages en industries. On n'a pas à avoir peur. Je vous incite donc à appuyer ça, voter ça qu'on passe à autre chose.

Sciences technologie des aliments demande la question préalable.

Adoptée à l'unanimité.

Vote sur l'amendement

1235 Pour : 15

Contre : 3

Abstentions : 20

Adopté à majorité.

Résolution CAE-H16-03-11-11

1240 *Il est proposé par Affaires publiques et relations internationales, avec l'appui de Sciences biomédicales*

Que la recommandation 11 du mémoire sur l'encadrement du droit de grève étudiant soit adoptée telle qu'amendée.

Pas de demande le vote.

1245 *Proposition adoptée à l'unanimité.*

Présidence d'assemblée

La recommandation perdue a-t-elle été retrouvée ?

Internes

1250 Elle n'a jamais été perdue, elle n'avait seulement pas le bon numéro. La recommandation 12 : « Que les évaluations des activités ponctuelles de la formation à distance ne soit pas affectée par un vote de grève ou une levée de cours. C'est une modification qui a eu lieu suite à la rencontre préparatoire qui était qu'originellement, les cours à distance ne soient pas affectés par une grève ou une levée de cours, ce qui avait été changé pour les activités ponctuelles. L'idée derrière c'est de comprendre, comme on disait pour les stages si on a un cours sur ENA, tu ne peux pas piquer un cours en ligne. Il faudrait que l'université ferme son système. Même si on essayait que ça touche le plus possible à tout, on s'est rendu compte qu'il y a des limites. On ne peut faire qu'en sorte que les activités ponctuelles et les évaluations à distance continuent. Aucune association ne pourra empêcher un étudiant de remplir une question de forum pour avoir son point de la semaine à côté d'un qui ne le ferait pas qui serait pénalisé.

1255

Présidence

1260 Il y a aussi eu une considération autour de ça qu'il y aurait des différences de traitements entre les étudiants si les cours à distance étaient affectés parce qu'ils n'évoluent pas au même rythme selon les étudiants pour un même groupe. Ça pourrait arriver qu'une grève survienne et qu'un étudiant ait déjà remis son travail de mi-session et qu'il a déjà regardé toutes les capsules alors que son voisin ne l'a pas fait. Alors, s'il y a une grève, il y a un risque de traitement de faveur vu ça avantagera un, pas l'autre. Quand il y aurait une reprise, ça n'évoluerait pas de la même façon vu ce n'est pas le même rythme. Ça créerait des iniquités.

1265 Sociologie

Je ne comprends pas trop comment marche les cours en ligne de votre BAC, mais nous la capsule est mise publique à un

temps fixe. Puis, la façon que je vois ça, c'est que la capsule ne soit pas publiée. Et puis, on vient d'adopter une recommandation qui dit qu'on n'a plus besoin de piqueter les cours donc on n'aurait pas à piqueter un cours en ligne.

Affaires internes

1270 Dans ces cas-là, ça se fait, vu c'est une capsule par semaine, mais certains mettent 16 power pointe d'un coup. Dans ces cas-là, l'enseignant ne fait aucun suivi. On ne peut pas empêcher quelqu'un d'avancer et quelqu'un de ne pas avancer, comme le disait Thierry. L'université en apprenant la grève peut empêcher un enseignant de se présenter et de donner son cours, mais dans le cas de power pointe en ligne, il faudrait qu'ils ferment la plateforme d'ENA pour ce cours-là. Ce qui amène un aspect technique à la chose.

1275 Présidence

Pour compléter, pour empêcher l'accès aux étudiants sur l'ENA. Ça ne les empêche pas d'avoir téléchargé tous les documents la première semaine. Ça peut être compliqué aussi.

Droit

1280 Il y a aussi des gens qui prennent les cours à distance qui ne peuvent pas venir sur le campus à des moments dans ce moment de leur vie. Ça priverait aussi leur droit de grève.

Science politique

Je comprends qu'on ne puisse pas bloquer le site au complet ni bloquer les gens d'y aller, mais on peut bloquer un examen. Donc, juste pour les évaluations, je crois que ce serait possible et les reporter. Dans ce sens-là, je trouve que la recommandation 10 va à l'encontre de la recommandation 12.

1285 Affaires publiques et relations internationales

Quand on a eu ce débat-là avec les étudiants dans notre association, on a fait la différence entre les deux cas : les étudiants, comme disait Droit, qui sont complètement à distance, donc de toute façon, ne se présentent pas aux AG parce qu'ils sont loin et qu'ils font leur BAC à distance ou les gens qui viennent en classe, qui ont cette possibilité, mais qui ne prennent pas 5 cours à distance. Leurs 2 cours à distance n'affectent pas le fait qu'ils peuvent aller manifester. Quand l'AÉAPRI en avait parlé, on était arrivé à la conclusion que c'était une bonne recommandation, ça n'apportait pas de conséquences majeures. J'inviterais donc les gens à voter pour la recommandation.

1290

Études internationales et langues modernes

1295 Ça affecte oui et non. On pourrait bloquer les examens, etc. Ça serait peut-être plus simple que ce ne soit pas une recommandation dans l'absolu. Pour pas que ce soit, tout est noir, tout est blanc. Dans le cas d'une entente entre le professeur et ses élèves. Quelque chose comme ça. Laissons de la flexibilité.

Affaires internes

1300 Oui, juste faire un rappel. L'idée du mémoire, c'est en réaction contre une action du gouvernement. Le gouvernement n'ira pas vers la flexibilité de la chose, il voudra une procédure claire et défini pour tout pour uniformiser. On l'a mentionné tout à l'heure, on veut trouver les balises minimales qu'on peut tous s'entendre s'il y a une loi sur l'encadrement du droit de grève et l'idée était d'y amener une certaine uniformisation. Ce qu'on n'arrête pas de faire depuis une couple de propositions, c'est de rendre ça flexible. C'est un problème en soit parce qu'il y a des étudiants qui n'ont pas les mêmes attentes, qui n'ont pas les mêmes expectations sur comment leur grève va avoir lieu. Donc, ça serait de garder en tête l'idée que ça prendre des balises minimales qui doit s'appliquer à tous, tous les BAC confondus. On ne peut pas avoir de la flexibilité partout sinon ça ne sera pas un projet très valable. C'est sûr que ce n'est pas le gouvernement qui va déposer un tel projet de loi.

1305

Sociologie

Soit scinder la proposition en deux ou de simplement amender. J'aimerais l'avis du président d'assemblée.

Présidence d'assemblée

Je vous conseillerais d'amender pour ne pas avoir deux fois le débat.

1310 *Sociologie propose l'amendement d'enlever « évaluation et », avec l'appui de Sciences politiques.*

Affaires publiques et relations internationales

La façon dont la recommandation 10 est écrite, j'ai l'impression qu'enlever ces mots ne changent rien. On peut jouer sur les mots, mais on a déjà adopté un truc qui disait que les évaluations en général soient reportées après la levée de cours.

1315 Donc, j'ai l'impression que si ça, ça arrive, si la recommandation 12 arrive avec l'amendement, on va tous les accumuler à la fin de la période de grève. J'ai l'impression que ça pourrait vraiment compliquer la vie des étudiants qui vivent loin ou des gens qui ne maintiennent pas leurs cours à distance à jour.

Ergothérapie

1320 Bien, c'est sûr que ça va mettre les étudiants dans le jus comme à la fin de chaque grève. Au printemps 2012, ils ont eu tout leur examen après s'être tapé 6 mois après que les cours ont repris. Mon point là-dessus, la recommandation 10, si j'avais bien compris, était annulée pour les cours à distance si on laissait ça avant l'amendement.

Sociologie

Je comprends le point d'Affaires publiques et l'intervention d'Ergothérapie très pertinente, mais en partie le but de la grève, c'est de donner le temps aux étudiants de grever, d'aller manifester. S'ils ont un travail à remettre le même jour qu'une manif, ils sont pognés : ils ne peuvent manifester.

1325 Présidence

Oui, la façon dont la recommandation avait été bâtie par rapport aux activités ponctuelles, c'était notamment les évaluations, c'était inclus dans l'autre. Il faudrait s'entendre sur c'est quoi pour vous des activités ponctuelles. La deuxième chose, pédagogiquement, je trouverais bizarre que les activités en prévision de l'évaluation aient lieu, mais pas l'évaluation.

1330 Affaires publiques et relations internationales

De un, je suis d'accord, le principe est un peu étrange. Et puis, le principe d'un cours à distance, c'est qu'on peut *gager* son implication. Justement, s'il y a un travail long à écrire, on peut se préparer à l'avance. Si je suis conscient qu'une manif va arriver en même temps qu'une activité périodique, il faut prévoir. Des cours à distance pendant une grève pourraient être un avantage. Encore une fois, ce sont des éléments qui nous ont été rapportés par nos membres. Je réitère. 1335 Je pense que c'est très important de garder cette recommandation-là. Je vous invite à battre l'amendement et simplement faire passer la recommandation.

Études internationales et langues modernes

1340 En fait, pour les personnes comme Science politique, qui peut être fait totalement en ligne. S'il y a une tendance à faire un cours complètement en ligne, il y a souvent plus d'abandon et de problèmes, ça vient en contradiction avec le droit de grève. Je ne crois pas que les gens seront dans le jus, car justement entre les professeurs et les étudiants, d'un cours en ligne ou pas, ils doivent s'adapter un peu. Donc, les profs sont là pour négocier la réussite de leurs étudiants et vont s'arranger pour que tout a bien. C'est pas mal ça.

Science et technologie des aliments

1345 Pour contre argumenter, moi j'en ai vu des professeurs qui se vanter d'avoir un taux échec de 33 % dans leur cours. Pour les cours à distance, en plus on est 500 ou 600 à suivre le cours en même temps. Donc, je ne crois pas qu'ils feront des pirouettes pour replacer leurs évaluations. C'est sûr qu'on est dans différentes facultés, on n'a pas les mêmes points de vue, mon homologue disait que c'était des capsules chaque semaine. Nous, ce sont des chapitres de lecture. Si t'es ben *crinqué*, tu peux faire le cours en 2 semaines. Considérant que les examens vont être à trois mois d'intervalle, tu as 7 chapitres à l'examen, mais si tu as tes deux examens *back à back*, ça fait 14 chapitres en deux semaines. C'est complètement ridicule. 1350

Ergothérapie

1355 C'était en réponse à Thierry pour les activités ponctuelles. Justement, pour faciliter le travail de l'université, l'idée de bloquer l'accès aux étudiants et étudiantes à la plateforme, si on ne laissait pas l'accessibilité, que les étudiants ne peuvent pas faire leurs cours et que ça devient ingérable, ils peuvent avoir accès à la plateforme sans faire l'évaluation. C'était plus dans ce sens-là que je le voyais, accepter la vie à l'université. Il faut être flexible.

Affaires internes

1360 Oui, je reviens aussi au niveau des activités ponctuelles. Dans certains cours à distance, il y a l'obligation de répondre aire dans certains cours à distance à une question par semaine ou à participer sur le forum une fois semaine. Est-ce ça c'est considéré comme une évaluation ? Est-ce remis et ça n'a pas lieu ? À l'inverse, le but de cette recommandation, c'est d'essayer d'avoir de quoi qui ne nuit pas à une classe d'étudiants plus qu'une autre. En ce moment, l'idée qu'on vient de soulever c'est que les gens qui veulent participer à la grève, s'impliquer et manifester ne se retrouveront pas du tout sur le même pied d'égalité que les autres qui auront pris tout le temps de la grève pour étudier. C'est impossible d'arriver à quelque chose d'égalitaire ou que les deux « clans » soient sur le même pied d'égalité devant l'évaluation.

Affaires publiques et relations internationales

1365 On vient d'en parler, mais je crois que le gros problème de la formation à distance, il y a beaucoup de gens qui viennent de départements et de facultés différentes. Ça devient le grand *fuck* total. On va commencer avec certains gens en grève qui vont demander de retarder le cours. Est-ce que la réalité 50 % + 1 va s'appliquer ? Ça devient trop compliqué, il y a aussi les étudiants libre qui sont dans des cours à distance. On pourra se poser des questions longtemps, mais je crois qu'on est mieux de maintenir le statut court, c'est-à-dire que les cours se donnent quand même.

1370 Études internationales et langues modernes

J'ai l'impression qu'on débat sur de quoi de super large. C Nous, Études internationales, les cours à distance ce sont tous des cours d'autres BAC. S'il y a un vote de grève, on ne pourra pas empêcher un cours à distance, sauf qu'il y a peut-être des cours à distance qui se donnent spécifiquement dans un BAC. Donc, eux, ils pourraient s'en jaser. C'est aussi simple que ça, je ne crois pas qu'on peut prendre une décision unanime vu tous les cours à distance sont différents. Je vous invite à la battre ou la modifier en disant sauf s'il y a une entente.

Science politique

Pour moi, la recommandation 12, ça va créer 2 classes d'étudiants : ceux qui sont touchés et ceux qui ne le sont pas. Le but de ce mémoire est de créer une base commune, les associations tandis que là on sépare un peu les groupes d'étudiants.

1380 *Génie géologique demande la question préalable.
Adoptée au 2/3.*

Vote sur l'amendement

Pour : 11

Contre : 27

1385 *Abstentions : 3*

Battue à majorité

Science politique

1390 J'ai plein de choses à vous dire. Nous en Science Politique, on est particulièrement touchée – probablement pas les seuls- parla formation en ligne. On est pas mal touché parce que sur la table, il y a d'offrir chaque cours en classe et en ligne. Nous, on a statué en AG, on a vu que la formation qui serait juste en ligne, n'aurait pas la même valeur que celle en classe. Science politique c'est une science sociale, je mets l'accent sur social. Je vous amène ce point, si *mettons*, cette recommandation-là passe, ça va se retrouver dans les mains de l'université, ne pensez-vous pas qu'ils vont essayer de faire plus de cours en ligne pour avoir moins de conséquences vu l'impossibilité de faire des grèves ? Juste lancer l'idée comme ça.

1395 Affaires publiques et relations internationales

1400 Simplement vous rappeler, par rapport à ce qui a été dit, je pense que le statut court, c'est que les cours se donnent, peu importe. Dans ce cas-ci, je pense que l'institutionnaliser est la meilleure chose à faire. Dans le fait que de mettre plus de cours en ligne amènera la situation mentionnée, je ne crois pas qu'on doit modifier notre mémoire sur le droit de grève en conséquence à cette situation-là, mais l'attaquer pour ce qui est des cours en classe. Je vous invite à voter pour cette recommandation et simplement travailler sur l'autre problème qui est l'élargissement effroyable du nombre de cours à distance.

Science et technologie des aliments

1405 Directement dans le même sens que mon collègue, c'est vraiment triste, je partage ton avis. C'est vrai qu'une formation en ligne n'a pas la même valeur. C'est effrayant cette situation et très problématique. C'est effroyable de penser que des gens pourraient prendre la formation à distance pour fuir les mouvements sociaux. Mais c'est une situation assez propre à votre BAC.

Ergothérapie

1410 Moi, avec ce que j'ai entendu, je pense qu'il y a d'autres BACS avec des cours qui se donnent entièrement avec la formation à distance comme Administration, je crois qu'ils parlent de donner un BAC à distance. Donc, ce n'est pas juste Science politique qui est en cause. Il ne faut pas penser que ce n'est que leur affaire.

Études internationales et langues modernes

A la lumière de ce qui a été dit, je vous inviterais à battre. C'est un problème dans plusieurs facultés, mais ce serait

important de se mobiliser pour ça. Laissons-le comme il est et, comme pour les stages, si les associations veulent l'enlever, ils le feront quand ils vont voter la grève ou pas. Si c'est un BAC problématique juste en ligne, l'association pourrait s'arranger. Je trouve que cette recommandation cause beaucoup de problèmes. Je vous invite donc fortement à la battre.

*Affaires publiques et relations internationales demande la question préalable.
Adoptée au 2/3.*

1420 Résolution CAE-H16-03-11-12
Il est proposé par Géologie, avec l'appui de Sociologie.

Que la recommandation 12 du mémoire sur l'encadrement du droit de grève étudiant soit adoptée.

Vote sur la recommandation 12.

Pour : 21

Contre : 10

1425 *Abstentions : 9*

Adoptée à majorité.

Présidence

1430 Avant qu'on poursuive, il reste quand même plusieurs recommandations comme vous voyez, mais plusieurs sont des automatismes. Ils viennent tous en bloc. Il y a certains thèmes importants à aborder, on va continuer à travailler comme ça parce que chaque association s'approprie chacune des recommandations, c'est vraiment rare à la CADEUL qu'il y a un document où les gens peuvent voter chaque recommandation. C'est rare qu'on fasse à chaque recommandation pour que les gens se parlent. Un des objectifs du mémoire, c'est d'avoir une entente, mais aussi que les associations se parlent, que les gens arrêtent d'être tendus et d'avoir des attentes différentes. D'en parler ensemble, ça réalise déjà cet objectif-là.

1435 Affaires internes

Donc, les recommandations 13 et non 14 se lit comme suit : «Que les cours soient levés automatiquement si les règles de l'association ont été respectées.» Ça rentre vraiment dans l'idée du mémoire, si on a un droit de grève reconnu lorsque l'association va avoir pris ses décisions, va avoir fait son vote de grève et s'il est positif et qu'elle envoie la liste exhaustive à l'unité administrative concernée, les cours seront automatiquement annulés et vous pourrez plus vous concentrer sur les manifs ou autre. Dans le sens où vous n'aurez pas à faire du piquetage, l'enseignant n'aura pas à se présenter sous ordre de l'université.

Résolution CAE-H16-03-11-13

Il est proposé par Affaires publiques et relations internationales, appuyé par Science et technologie des aliments

1445 Que les recommandations 13 et 14 du mémoire sur l'encadrement du droit de grève étudiant soient adoptées.

Pas de demande de vote

Adopté à l'unanimité.

Affaires internes

1450 Donc, oui, les cours affectés par la grève, ça été un autre sujet avec des tensions, quel cours mené par quel département comme on en a parlé tantôt. Évidemment, il y a des gens qui ne relèvent pas du même département du cours dont l'association a voté la grève. Qu'est-ce qu'on doit faire ? Il y a souvent des tensions sur les lignes de piquetage. Donc, les recommandations 15 et 16 viennent ensemble. La 15 : « Qu'un cours représenté par plusieurs associations étudiantes soit voté la grève si 50% + 1 sont en grève ou en levé de cours. » Une est incluse dans l'autre. Par exemple, si on prend 1455 un cours d'Économie, si 20% font partie de l'association en Économie, ça ne fait pas tomber le cours automatiquement en grève. Il faudrait au moins un bassin de 50% +1 des étudiants qui sont présents dans le cours dont les associations ont voté une grève. Donc, en fait ce que ça amène comme façon de fonctionner, il y aura vraiment un dialogue entre les associations étudiantes afin de réduire les tensions liées aux grèves.

Science technologie des aliments

1460 Oui, une question. C'est sûr que je n'étais pas au Caucus précédent, mais admettons que moi je suis en STA et je suis un

cours de biochimie qui est d'un autre programme, mais qu'on tombe majoritaire dans ce cours-là, c'est notre asso qui décide ?

Affaires internes

1465 Oui, justement l'idée est que ce qui arriverait et c'est là que la recommandation 16 rentre en compte, l'université devrait fournir une liste de combien de gens viennent de combien d'associations dans le cours. Et pour entrer en grève, il faut que 50 % + 1 des étudiants du cours aient un mandat de grève.

Science technologie des aliments

C'est vraiment 50% +1 ou le plus nombreux ?

Affaires internes

1470 Vraiment le 50%. Si 45% sont en grève dans le cours, il ne tombe pas automatiquement en grève. Il faudrait une autre association que forme l'autre 5% pour que le cours tombe en grève.

AGETAAC propose les deux recommandations, avec l'appui d'Agronomie

Sociologie

1475 Nous, on est contre ça. D'abord, c'est l'association de la faculté dont le cours est issu qui décide, on est autonome dans nos choix. Par contre, tout le monde qui a un cours en Sociologie peut devenir membre de notre association étudiante. On devrait plus encourager cette voie-là à tous et toutes de faire partie des associations au lieu de faire ça.

Théâtre

1480 Nous aussi on est contre cette recommandation-là. On a comme des cours, exemple, histoire de la mise en scène, où on est minoritaire, sauf c'est notre cours, notre comité de programme, nos chargés de cours. Si tu suis un cours de Théâtre qui est en grève, tu prends les conditions actuelles quand ça se passe dans notre milieu. Je ne vois pas pourquoi on devrait suivre l'idée des étudiants et étudiantes, exemple, en littérature, nous empêcher de piquer le cours parce qu'ils sont majoritaires. Si on décide de piquer un cours de Théâtre et de faire un comité de programme, dans ce cas il faudrait transférer les cours chaque session, pour moi c'est le même niveau de pertinence.

Ergothérapie

1485 Moi, je suis contente d'amener à un point vraiment important parce qu'on a eu un cours la session passée piqué par Sciences sociales et Psychologie, mais c'était un cours basé sur la faculté de médecine. On était juste des étudiants en Ergothérapie. Il y avait juste le sigle TSY. On a dû attendre que le doyen vienne. Je pense que ce n'est pas pour brimer des cours comme en Théâtre, dont l'exemple est pertinent. Mais à la limite, quitte à revoter contre en association, je crois que cette recommandation vaut la peine d'être mise pour empêcher que les cours qui ne font que porter le sigle sans être composé des gens de ce programme soient désavantagés.

Économique

1495 J'abonde dans le même sens que ma collègue en Ergothérapie. On a eu des discussions en AG et c'était un point litigieux. Par exemple, en Économie, on partage des cours de math avec Génie, on en a convenu qu'on était bien mal placé vu on a des réalités souvent bien différentes entre les différentes facultés. C'est dur d'imposer à des BAC notre grève juste à cause du sigle. Enlever cette recommandation, c'est pénaliser des plus petits BAC. En Économie on est pour cette recommandation qui empêcherait que, par exemple, Économie imposerait une grève simplement parce que le cours porte le sigle ECN quand on est peut-être que 10 étudiants dans le cours. Donc, en Économie, on est pour cette recommandation. Je vous invite à voter pour.

Présidence

1500 Oui, je voudrais souligner que plusieurs associations parmi les membres de la CADEUL qui ne sont pas basé sur le modèle départemental. C'est aussi à considérer. Par exemple, les BAC intégrés qui n'ont pas de département d'appartenance ou où des programmes entiers ne sont pas liés à des départements. Les départements en Enseignement ne concordent pas avec le département en Éducation. Il y a les départements d'Enseignement primaire, d'Enseignement secondaire et ainsi de suite. Il y a des réalités différentes parmi les associations et vous devez en être conscients pour déterminer quelle règle appliquer pour les cours affectés par les grèves.

Affaires publiques et relations internationales

Oui, pour faire suite à ce que mon collègue a dit sur le fait qu'on ne les côtoie pas. Sincèrement, les étudiants de mon baccalauréat se sont positionnés contre cette proposition-là pour une raison simple. Tantôt., l'internes de la CADEUL disait que cette position avait l'avantage, par exemple si un BAC comportait 45 % seraient contre, mais que le sigle

- 1510 dirait qu'on pourrait être en grève : c'est le seul avantage, mais il y a beaucoup de désavantages présentement. Nous, comme tous les BAC intégrés, on a ce problème-là, c'est-à-dire que les gens décident pour nous. Les cours de l'école des langues regroupent plein de facultés qui veulent apprendre une nouvelle langue. Moi, j'ai l'impression que si on adopte cette position, on va arriver à des moments où ça va être des gens de partout et, selon moi, le statut cours les gens dont le cours porte le sigle va s'en occuper, le statut court, ne me dérange pas. Je vous invite à battre cette proposition
- 1515 quitte à garder les pratiques actuelles et à faire des ententes entre les différents baccalauréats ou les AG de cours. Certaines associations le font quand un cours est piqueté et regroupent plusieurs BAC.

Génie physique

- Comme ça été dit, nous notre situation, on partage beaucoup de cours avec Physique, puis il y a des cours départemental PHY et des fois on a été confronté à être piqueté pendant qu'on était majoritaire dans ce cours-là. Ce n'est pas un choix qu'on fait, on se le fait imposer. On n'a pas le choix de faire ces cours-là. Et je verrais mal l'université faire deux cours avec deux sigles différents qui font en fait la même chose. Pour ça, je pense que cette recommandation est pertinente, car ça permet à la majorité de décider. C'est la démocratie.
- 1520

Agriculture, consommation et alimentation

- Oui, c'est juste qu'il y a vraiment dans notre faculté beaucoup de BAC avec des cours avec d'autres sigles (comme en Génie, des cours d'éthique en Philo, etc.) Les cours qu'on a avec Philo, ce n'est pas à Philo de piquer un cours avec 100% des gens de Génie ou quoique ce soit. C'est là qu'on voyait le problème, c'est pour ça on était pour. Peut-être 50 % je ne sais pas si c'est le bon chiffre rendu là, mais par exemple que le département de Philo, par exemple, pour un cours de Génie, ça devient de l'abus.
- 1525

Génie physique demande la question préalable.

- 1530 *Adoptée au 2/3.*

Résolution CAE-H16-03-11-14

Il est proposé par l'AGETAAC, appuyé par Agronomie

Que les recommandations 15 et 16 du mémoire sur l'encadrement du droit de grève étudiant soient adoptées.

- 1535 *Demande de vote*
Pour : 24
Contre : 12
Abstentions : 2
Adoptée à majorité.

Sociologie

- J'aimerais juste dire, je sais que c'est peut-être un point sensible, mais nous on s'était opposé complètement au mémoire de grève, mais par bonne foi, on essaie de travailler avec les autres associations pour en faire quelque chose de meilleure. Mais à chaque fois qu'on arrive à des questions préalables. Ça me choque de voir que lorsqu'on essaie de travailler de bonne foi, les autres n'en font pas autant. Il faut que ça marche des deux bords.
- 1540

Science et génie

Démocratie.

Affaires institutionnelles

- On parle de la procédure de la question préalable. La procédure de la question préalable ne vise en aucun cas à brimer le droit de parole de quelconque, c'est ce que malheureusement au final ça fait, mais ça ne vise en aucun cas à ça. Quand elle est demandée, c'est que les associations pensent que le tour du débat a été fait et elle pense que la majorité des délégués ont une position là-dessus. Elle pense que les points sur lesquels on va voter, les délégués sont prêts. C'est encore plus clair dans le Caucus des associations où les associations peuvent avoir eu le temps de retourner en AG pour prendre acte ou pas. À ce moment-là, les associations ont déjà pris position et les délégués n'ont pas le pouvoir de changer les positions prises en association. Et c'est pour ça que quelques associations voient l'utilité de la question préalable. De plus, la question préalable doit être adoptée à majorité et donc si les associations ne sont pas prêtes à voter, elles peuvent voter contre et à ce moment-là on continue le débat de la même façon.
- 1550
- 1555

Présidence d'assemblée

À mon sens, c'est tout à fait légitime que les gens puissent demander la question préalable et c'est aussi le droit de Sociologie d'être irritée par la chose et de s'exprimer.

1560 Affaires publiques et relations internationales

Moi, je suis conscient que ça peut être long de parler de certaines recommandations et je suis d'accord d'utiliser la question préalable quand le débat commence à tourner en rond, mais j'inviterais les gens à ne peut-être pas l'utiliser aussi rapidement. Je comprends pourquoi on veut l'utiliser, pourquoi on veut accélérer, mais pour cette question si j'ai l'impression qu'on est peut-être allé un peu rapidement.

1565 Études internationales et langues modernes

Même chose, quand tu sais que ton intervention va peut-être être la dernière, l'intervention qui va faire changer les choses, c'est vraiment agréable d'aller jusqu'au bout de chaque tour de parole. Au pire, les gens vont simplement dire caduc si on a *catché* l'essentiel de la chose. En complément, j'aimerais ajouter que des fois ça peut être difficile et long, on peut être fatigués, mais je vous félicite de rester chaque fois plusieurs heures pendant que les gens pourraient faire autre chose comme dormir ou étudier. Par contre, je pense que les décisions qu'on prend ici sont quand même importantes, elles vont avoir une portée dans l'université. Même si des fois on est un peu fatigués, je pense que ça vaut la peine de prendre le temps et de prendre notre place pour s'assurer que le débat est allé assez loin. Les décisions de Caucus ont vraiment de grandes conséquences. On est capable.

1570

Droit

1575 Pour revenir sur l'intervention de Sciences sociales, je pense qu'on est en train de faire un bel exercice qu'on a rarement fait. Quentin l'a souligné, on a tous nos mandats. C'est vrai, nous en Droit, je me rends compte qu'il y a des trucs de la recommandation 15 qu'on n'avait pas discutée en AG, c'est important de quand le débat roule bien, de ne pas l'interrompre.

Génie agroalimentaire

1580 Dans le fond, nous on est un peu comme des messagers. Je trouve ça très bien de discuter : la discussion est primordiale, c'est le but de l'exercice, mais si justement des nouveaux points sont soulevés et on pense que ça peut changer l'avis, c'est à nous de retourner en AG.

Sociologie

1585 Je ne veux pas me répéter, mais la question préalable c'est quand le débat tourne en rond. Ça arrive que ce soit pertinent, mais quand ça ne tourne pas encore en rond, c'est agressant.

Ergothérapie

1590 Pour clore ce beau débat-là, c'est beau de parler de nos émotions, ça évite les tensions. Moi personnellement, je vais voter comme mon association le pense, mais je comprends que Sociologie avait des points à apporter justement ils auraient peut-être aimé faire un amendement et on les a arrêté. C'est plus une question, pouvons-nous faire un ajout de recommandations ? Est-ce que Sociologie pourrait faire une nouvelle recommandation ou on ne peut qu'amender le document ?

Présidence d'assemblée

De la manière que ça marche, il y a possibilité d'ajouter des choses après que ça ait été traité. Si c'est très en lien, on peut avoir discussion et s'adapter par rapport au contenu. Si ça ne vient que préciser, on peut l'adopter maintenant.

1595 Sociologie

C'est super gentil Ergo, merci, mais c'est pour changer un pourcentage, je ne crois pas que ça sera possible.

Présidence d'assemblée

Pas à ce moment-ci.

Affaires internes

1600 Oui, lâchez pas, ils nous en restent pas tant que ça. Il reste deux sections dont une qui va faire plus place à débat. C'est la reconduction d'une grève, donc une fois qu'elle a été votée qu'est-ce qui se passe par la suite. Au niveau des trois recommandations, il y a « Qu'une grève doit être reconduite à une fréquence de 4 semaines. » Dans le document qu'on vous a donné, c'était x semaines, vous comprendrez que ce n'est pas très politique au niveau des débats de laisser x semaines. Suite à la rencontre préparatoire, des associations étaient venues à s'entendre que 4 semaines c'était un bon point de départ pour la discussion. L'idée est qu'une association qui prend un vote de grève vote oui, elle part en grève,

1605

1610 mais dans 4 semaines, elle doit retourner en AG pour se repositionner ou dans un référendum si on continue la grève ou pas. Pour la 18, « Que la reconduction se déroule selon les mêmes modalités qu'une entrée en grève. » L'important, c'est de garder les mêmes processus et de rester cohérent. Si on est entré en grève par référendum, utiliser le même procédé et non changer les modalités pour la prise de décision. La recommandation 19, c'est « Qu'un vote de reconduction ne doit pas se tenir faute de quorum amène la fin de la grève. » Si on n'arrive pas à quorum, on se dit que c'est l'application du statut court habituellement, mais dans le cas d'une grève, ça ne la touche pas. Dans le sens, si vous votez une période de 2 semaines pour faire votre AG de reconduction et qu'il n'y a pas quorum dans votre AG, ce n'est pas vrai qu'elle continuera jusqu'à temps qu'il y ait quorum. C'est qu'elle arrête là. Vous pouvez retourner en AG ou en référendum, peu importe, pour revoter une nouvelle grève. C'est l'idée de la recommandation 19. Voilà, ça ferait le tour des trois recommandations.

Résolution CAE-H16-03-11-15

Il est proposé par Agriculture, alimentation et consommation propose, avec l'appui de Communications publiques

1620 Que les recommandations 18 et 19 du mémoire sur l'encadrement du droit de grève étudiant soient adoptées.

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

Ergothérapie

1625 Moi, j'aimerais retirer la 17. Le « au maximum » n'est pas présent dans la proposition, Donc, en ce moment c'est comme si qu'un vote de grève doit être reconduit aux 4 semaines. C'est rigide à mon sens. J'ajouterais : « à une fréquence de 4 semaines au maximum. »

Amiable.

Résolution CAE-H16-03-11-16

Il est proposé par Agriculture, alimentation et consommation propose, avec l'appui de Communications publiques

1630 Que la recommandation 17 du mémoire sur l'encadrement du droit de grève étudiant soit adoptée telle qu'amendée.

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

1635 Affaires internes

Donc, le prochain bloc, c'est l'arrêt de la grève, de base. Il y a 4 recommandations quand même de base, actuellement fiat. La recommandation 20 c'est vraiment, « La grève prend fin lors du vote en ce sens par les membres de l'association concernée » C'est de base, si vos membres veulent arrête la grève, ça arrête. La recommandation 21, « Que la grève prend fin en cas de non-obtention du quorum lors de la reconduction prévue et ce à partir de l'échéance prévue pour la grève initiale. » Ça rentre vraiment dans la lignée de la recommandation 19, si jamais vous faites un AG de reconduction et vous n'atteignez pas le quorum, bien le mandat qui était pris prendra échéance à la date choisie. Si *mettons* vous voter une grève pour 4 semaines, mais vous faites votre AG à la moitié de la semaine, exemple le mercredi, vous n'avez pas quorum, la grève va se terminer, mais le vendredi. La grève ne se terminera pas à l'heure de votre AG, mais à l'heure de votre premier mandat de grève. Sinon, la recommandation 22, « Que soit élaboré un protocole par les associations étudiantes pour les étudiants et les unités administratives concernées. » Ici, on essaie vraiment de résoudre et de diminuer les tensions du retour en classe après une grève. On avait parlé tantôt des évaluations, ont-elles tous lieux la première journée du retour ? Donc, l'idée est que l'association étudiante doit établir avec son unité administrative un plan pour le retour en classe. Pour que les enseignants ne disent pas aux étudiants : « C'est vous qui avez décidé de faire la grève et lundi matin, vous devez remettre tout ce qui était sensé d'être remis pendant la grève. » Donc, c'est l'idée qu'il y ait une entente sur le retour entre les unités administratives et l'association. La dernière recommandation : « Que soit communiqué les dates de reprise le plus tôt possible aux membres de l'association de même que les détails du protocole de retour en classe. » C'est de base, seulement dire à telle date on retourne en classe et c'est de s'enligner avec le protocole à savoir justement ce qui est dans l'entente pour que les étudiants soient au courant et pour réduire les tensions du retour en classe. Voilà.

1655 Résolution CAE-H16-03-11-16
Il est proposé par Communications publiques, appuyé par Agronomie

Que les recommandations 20 à 23 du mémoire sur l'encadrement du droit de grève étudiant soient adoptées.

1660 *Pas de demande de vote*
Proposition adoptée à l'unanimité

Présidence

1665 On est bien arrivé à la fin du processus. Il y a beaucoup d'amendements, des prises de décision faites aux deux derniers Caucus, Ce qu'on pourrait faire, c'est de s'assurer que tous les chiffres sont bons, tous les exemples sont bons et à la prochaine instance avoir la version finale du document pour en avril pour, finir ce travail en beauté. Ça éviterait d'accepter des choses avec des coquilles. Je voudrais remercier sur quelque chose, le travail qui vient d'être fait en deux Caucus, c'est un travail quand même unique. Il n'y a pas d'autres associations en instance au Québec qui ont travaillé sur des balises d'encadrement du droit de grève C'est quelque chose que beaucoup ont parlé depuis plusieurs années. Ce document a quand même eu l'appui au 2/3. Une association comme la CADEUL, on a la plus grande diversité à l'intérieur de nos associations membres. Bravo, c'est beau d'avoir réussi à faire ça.

1670 Affaires publiques et relations internationales

J'aimerais remercier les gens d'avoir travaillé sur ce mémoire et je sais que certains étaient simplement contre la grève en général, d'autres contre la légiférations du droit de grève. On a réussi à ensemble arriver à un mémoire, sans être consensuel parce que certains auraient changé des mots, mais on a réussi à atteindre un certain compromis. C'est la preuve qu'à l'Université Laval, on peut arriver à des choses, quand on discute. Merci.

1675 Sociologie

La CADEUL est à l'avant-garde comme la féminisation, un mandat du droit de grève.

Communications publiques

Good job guys, je suis mort, mais on a réussi. Bravo.

11. **Cahier de positions de la CADEUL**

1680 Affaires institutionnelles

1685 OK, le comité sur le pouvoir des membres, comité formé de 7 membres du Caucus, s'étaient réunis l'année pour trouver une façon pour que les dossiers restent à jour. On le sait, il y a des positions qui tombent caduc avec le temps. Par exemple, des positions comme aller à la manif du 6 avril 2014, bien une fois que 2014 est passé, certaines positions ne marchent et aussi avec le temps, les positions des associations finissent par changer forcément. Le comité sur le pouvoir des membres devait trouver un moyen de réviser les différentes positions. La façon dont ils vont travailler, c'est qu'ils ont deux critères pour lesquels les positions devaient être révisées. La première, c'est qu'une position à 50 ou +, automatiquement cette position va être révisée par le Caucus et la deuxième, elle possède un critère *Ad-hoc* dans la proposition même. Comme j'ai parlé tantôt, une proposition avec une date de la fin de la proposition. Le comité a dû se pencher sur ses positions pour élaborer 3 listes de positions, c'est-à-dire des positions sur lesquels il faut revoter pour qu'elles soient remises dans le cahier de positions qui tombent caduc et donc qui tomberaient dans le cahier des positions historiques. Et finalement, une troisième liste où le comité n'arrivait pas à consensus à savoir dans quelle liste ça allait. Ce qu'il faut comprendre c'est que ces listes-là seront reçues en Caucus. Il n'y a aucune décision qui sera prise aujourd'hui. Durant l'été, il y aura des Caucus de positions. Les associations pourront dire : « Nous on est d'accord que telle position va dans telle liste, etc. On veut sortir telle recommandation de l'omnibus. » Adopter les positions et les listes pour qu'on mette à jour notre cahier de positions. C'est une mise à jour qui se fera chaque été donc, chaque mois de février ou mars, le comité va déposer des et revoter l'été pour la mise à jour, etc. En ce moment, les listes déposées sont vraiment à titre informatif. Le fait qu'elles soient reçues aujourd'hui ne veut pas dire que ce sera les listes finales, se sera à vous de revoir durant l'été. Le comité n'a pas jugé les positions, le comité n'a pas dit : « Nous on pense que les associations ne sont plus d'accord avec tel principe. » Le but était vraiment de regarder, est-ce que la position est tombée caduc avec le temps. Est-ce qu'il y a un critère *Ad-hoc* ou pas ? C'est vraiment ça que le comité a fait. À priori, quand une position tombait simplement dans les 50 et +, sans qu'il n'y ait de critères *Ad-hoc* ou de choses qui faisaient en sorte qu'elle tombe caduc, ça devenait dans la liste à revoter, c'est-à-dire que ça va être à vous de déterminer si elle reste dans le cahier de positions ou non. Oui, dans les listes qui seront déposées sur le groupe Caucus. Vous regardez, mais dans les positions qui tombent caduc, il y en a certaines dans la troisième malgré un critère *Ad-hoc* ou qui sont caduc tombe dans

1705 la troisième liste parce qu'ils veulent que vous les regardiez en détails parce que la philosophie derrière la position est quelque chose que vous aimeriez peut-être garder, dans le cahier de positions, mais formuler comme elle est là, elle ne peut pas rester vu elle tombait automatiquement caduc à cause d'un critère *Ad-hoc*. Pas mal ça. Je vais mettre tout de suite les listes sur le site.

Résolution CAE-H16-03-11-18

1710 *Il est proposé par Génie physique, avec l'appui de Science politique*

Que les listes du Comité de réflexion sur le pouvoir des membres soient reçues.

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

Sociologie

1715 J'aurais une question sur le comité du pouvoir des membres, je sais qu'on avait parlé qu'on pourrait avoir un gardien ou une gardienne du senti à chaque Caucus. Ça m'avait été dit que c'était ce comité qui gérait ça ou je ne sais pas trop, est-ce que c'est dans le document ?

Affaires institutionnelles

Ce sera abordé au prochain point.

1720 **12. Dynamisation des instances**

Affaires institutionnelles

Oui, donc le rapport qui était disponible à l'entrée. C'est un rapport annuel sur l'amélioration et la modération des instances qui vise à se pencher chaque année à savoir comment ça s'est passé cette année dans les instances, y a-t-il des améliorations à faire, je pense que oui. Il y a toujours des améliorations à faire à notre processus décisionnel démocratique. Il ne sera jamais parfait et c'est normal. On tente toujours des améliorations continues. Ça va être un rapport déposé aussi aujourd'hui de façon de permettre des pistes de solutions et de réflexion Ça va permettre de voir s'il y a des choses qui peuvent être faites. Et ce sont des choses que vous pourriez décider dans le processus d'orientation 2016-2017. Assez rapidement, je vais faire le tour des différents points qui sont abordés dans ce rapport. Dans un premier temps, c'est un document qui a pu être réalisé par l'exécutif grâce aux propositions du comité sur le pouvoir des membres. D'ailleurs, à peu près tout ce qui a été discuté par le comité se retrouve dans le rapport. Le premier point qu'on a parlé d'ajout de points décisionnels, qui ne sont pas nécessairement urgents, sans préavis et séance tenante. C'est un problème qui s'est posé cette année. On m'a déjà suggéré de fonctionner par avis de motion. C'est d'ailleurs ce que plusieurs associations font depuis quelque temps, notamment Théâtre qui nous a envoyé un avis de motion pour amener des points dans l'ordre du jour. Par ailleurs, ce serait bien de l'officialiser ça en incluant un système d'avis de motion dans le code CADEUL. C'est une piste de solution. Dans un deuxième temps, on a parlé du tour de parole prioritaire et à plusieurs reprises il y a plusieurs questions posées sur ça. Le but du tour de parole prioritaire, c'est pour faire avancer le débat de façon rapide et efficace. Quand il y a des questions posées directement, de répondre à la question plus rapidement. Évidemment, le but n'est pas que cette personne-là prenne un tour de parole avant les autres, pour continuer le débat, ce n'est pas du tout ça le but. Ça pourrait être une bonne chose de le préciser dans le code CADEUL. La troisième chose qui a été abordée et dont je ne parlerai pas avec vous longtemps, à savoir si 5 interventions c'était un bon nombre avant la question préalable. J'ai un peu expliqué ça tantôt. À priori, ça va bien avec la réalité vu la question préalable doit être adoptée à majorité. Dans un deuxième temps le rapport apporte d'autres éléments, notamment, à savoir est-ce que les membres associatifs ont facilement accès à ce qui se passe aux différentes instances. Il y a plusieurs choses qui ont été mises en place au cours de l'année pour permettre un accès maximum à l'information. Notamment, au niveau du Conseil d'administration et aussi au niveau du Caucus. On parlait du suivi des résolutions, de l'infolettre, de la mise en ligne des documents sur le site internet de la CADEUL. Je ne vous les passerais pas tout, mais il y a énormément de choses qui ont été faites. Il y a d'autres recommandations qui ont été amenées par le CA et qui ont été mises en place par le conseil exécutif au cours de l'année. De façon à s'assurer qu'il y a un maximum d'informations disponibles pour les membres. Un autre point qui a été abordé, c'est la longueur des instances. On a pu remarquer cette année qu'il y a plusieurs Caucus qui n'ont pas pu se terminer. Ce rapport aborde les différentes problématiques qui peuvent amener qu'un Caucus soit particulièrement long. La première problématique, ce qu'on s'est rendu compte, c'est quand il y avait plusieurs ajouts séances tenantes où les associations n'étaient pas positionnés. J'en ai parlé tantôt, on va donc passer vite dessus. La deuxième chose, c'est notamment pendant les Caucus spécial d'élections, il y a énormément de groupes de travail, de comités, de commissions qui doivent être vues pendant ce Caucus-là. C'est parfois très long. Ça serait déjà bien de faire quelques élections pendant l'été. Finalement, l'exécutif a

- mis en place l'implantation de réunions préparatoires aux différentes instances. Des réunions qui sont informelles, exemple, par rapport au mémoire sur le droit de grève qui a permis de régler certaines choses, pour permettre de voir déjà certaines choses à améliorer, de permettre aux délégués une parfaite compréhension, du document. Avant de retourner dans leurs différentes instances. C'est un peu basé sur la table des affaires pédagogiques qui marche très bien.
- 1760 Plusieurs documents de dizaines de pages, on est capable de passer ça en delà de quelques heures. C'est quand même exceptionnel. Ça peut être une bonne chose de continuer ces rencontres préparatoires-là, même de les perfectionner. Sinon, il y a deux derniers aspects qui sont abordés, le premier c'est par rapport à la configuration de la salle. Est-ce que les différents membres et l'exécutif sont bien placés ? Est-ce que la salle est vraiment idéale ? Le CA, étant donné que les exécutants sont administrateurs aussi, les exécutants et les membres sont bien placés un peu partout dans la salle le
- 1765 tout autour d'une table « ronde ». Au niveau du CA, il n'y a pas de soucis. Dans un premier temps, ce qu'il faut savoir, au Caucus, les exécutants sont plus là pour faire rapport et vous parler des différents dossiers et répondre aux questions. Ils ne sont pas des membres votants. Dans cette optique-là, il est intéressant d'avoir les exécutants d'un côté et les associations de l'autre. Il y a une séparation et c'est réel. On s'est posé la question à savoir si la salle était la meilleure. On a fait une expérience la dernière session, on était à la salle Abitibi Price, mais on s'est rendu vite compte que les
- 1770 exécutants se retrouvaient sur un bureau vraiment surélevés par rapport au reste de l'instance. Ce n'était pas pratique et ça donnait une impression d'imposition. C'est meilleur ici. Finalement, on s'est rendu compte que les associations qui ont des positions semblables se retrouvent au même endroit. Ce que ça crée, c'est que ça donne l'impression qu'il y a un débat d'un côté de la salle contre l'autre. Ce n'est pas spécialement l'idéal. Ça serait bien pour les associations de voyager dans la salle à chaque séance. Ça permettrait de rééquilibrer ça dans un premier temps et de faire connaissance,
- 1775 ce qui serait à mon sens bénéfique. Le dernier point, dérapage qu'il y a eu cette année en Caucus. On a vu des fois le débat devenait pas très poli, on va dire ça de cette façon-là. Il faut comprendre que les procédures du Caucus des associations et les règlements ne sont pas faciles à comprendre pour tous. Si on regarde le code CADEUL, c'est long, c'est plus d'une dizaine de pages de codes. C'est normal que tous les délégués ne le connaissent pas. Puis, ce qu'on a remarqué, le principal problème, certaines associations, derrière tout ça, oublient qu'ils parlent à des associations et non
- 1780 à des délégués. On pense qu'on pourrait établir plus d'ateliers de formation pour les nouveaux délégués qui visera à faire comprendre la philosophie, des procédures des instances et permettrait sûrement d'éviter ce genre de problème. Ça fait pas mal le tour pour ce rapport.

Théâtre

- 1785 Je ne sais pas si vous avez considéré le fait que mettre le présidium au milieu des exécutants et des exécutantes donne une vision de non-neutralité du présidium.

Affaires institutionnelles

- 1790 On n'a pas eu de réflexion par rapport à ça, mais pourquoi le présidium est devant la salle, c'est parce que c'est lui qui gère l'instance pour avoir une vision sur l'ensemble de l'instance en tout temps. Moi, je me trouve à côté de lui parce que je suis le secrétaire d'assemblée. Donc, je dois interagir à plusieurs moments avec le présidium pour m'assurer de certaines choses. Comme je l'ai dit, on a l'exécutif et les membres votants de l'autre de sorte à faciliter la discussion et les prises de décision.

Histoire de l'art

- 1795 Je siégeais sur ce comité. Dans une des rencontres, on parlait de la place de l'exécutif dans l'instance. J'avais dit que je reviendrais avec ça, avec ce que Maude m'avait dit. Je vais vous partager ce qu'elle m'avait dit.

Sociologie

Pour la question préalable que ce soit 5 interventions pour la poser, mais qu'ensuite on continuerait les tours de parole.

Institutionnelles

Ça va à l'encontre du principe de la question préalable.

Théâtre

1800 Tout est une question de respect des gens qui veulent s'exprimer. Après, j'avais offert, qui était mis sur les entraves au discours, la présence d'un gardien ou gardienne du senti lors des instances de la CADEUL. En mettre un aussi au Conseil d'administration. Je pense à toutes ces instances qui peuvent être parfois houleuses. Ce n'est pas le rôle du présidium de ce genre de chose, mais plutôt d'avoir une personne spécifique. Le présidium doit surtout se concentrer sur

1805 le code CADEUL et les tours de parole. Ce genre de choses. Ça pourrait déjà alléger cette lourdeur qu'on ressent. Ça soulagerait le président d'assemblée de faire un rôle qui n'est pas le sien comme ramener à l'ordre, ce genre de choses.

Affaires institutionnelles

1810 Donc, pour répondre à ça, on a abordé le sujet de la lourdeur des instances au comité de réflexion sur le pouvoir des membres, puis ce que vous pouvez voir, a tant ce qui est sorti de ce comité-là que nous au niveau du comité exécutif, c'est que ce n'était pas là la problématique. Par ailleurs, on a pensé à cette possibilité-là, mais rapidement on s'est aperçu que ce n'est pas adéquat non seulement à notre instance, mais aussi à la problématique que certaines personnes penseraient que ça pourrait résoudre. Notamment parce que, oui, c'est le rôle à la CADEUL de la présidence d'assemblée de s'assurer que le débat reste sain. C'est pour ça qu'il y existe une procédure pour qu'un délégué dise que quelque chose ne va pas qui est la question privilège. D'ailleurs, elle est apparemment connue vu elle a été utilisée 1815 quand même plusieurs fois cette année. Il y a plusieurs éléments problématiques avec un gardien du senti. Ça encourage la communication interposée et non la communication directe. Ici, c'est un Caucus des associations, ce sont des associations qui sont présentes. Donc, à priori, s'il y a un malaise, il n'y a aucun problème et aucune difficulté à le dire. Aucun problème avec ça, c'est la première chose. Puis, je pense que je fais pas mal le tour en fait.

Études internationales et langues modernes

1820 Donc, pour répondre à deux questions. Ce sont des associations, oui, mais je ne vois pas le problème. J'étais à ce comité et je ne me souviens pas d'avoir parlé de gardien dans ce comité. J'ai peut-être manqué ce bout-là. En tout cas, je pense que ça serait quand même intéressant. On pourrait faire au moins une réflexion pour voir si on peut apporter des solutions. Ensuite, toujours retravailler pour rendre le Caucus plus le fun. Je ne crois pas que la question préalable va 1825 contre ça, c'est quand le débat tourne en rond. Si jamais d'autres personnes ont quelque chose à dire. Dans le cas de l'ABEIL, ça arriver quelques fois qu'on avait un amendement ou un point à amener et la question préalable arrive. Justement cette question préalable, là ça ne va pas à l'encontre, parce que justement le débat aurait continué et n'aurait pas tourné en rond. C'est quand même une idée intéressante de laisser les tours de parole.

Affaires publiques et relations internationales

1830 Il y a deux choses, pour l'histoire de la question préalable, je pense que je sais pourquoi Quentin dit que ça va à l'encontre de l'idée, c'est que le but de la question préalable c'est de couper court au débat pour passer directement à autre chose. Tandis que si on fait la question préalable puis on laisse tous les tours de parole après se faire quand même, ça revient au même attendre que tout le monde parle. Je pense que c'est ça qu'il voulait dire. Au début, quand tu l'as dit, je le voyais vraiment comme une bonne idée de laisser les gens parler, mais là je réalise que ça ne fait qu'éliminer le principe d'une question préalable. Il faut seulement en fait que chaque personne doit être consciente du débat. Moi, j'ai 1835 une question et c'est pour tout le monde dans la salle, il y a des critiques sur le fait que l'exécutif pourrait s'asseoir en demi-cercle au centre, j'aimerais voir s'il y a des gens qui ont pensé à ça ? J'aimerais entendre d'autres discussions à ce propos.

Histoire de l'art

1840 Pour parler du gardien du senti, je ne me souviens pas qu'on en a parlé tant que ça. J'ai rentré des rencontres, c'était peut-être à ces moments-là. Puis, je me dis qu'on pourrait l'essayer, *quitte* à ce que ça ne marche pas et qu'on se dise tant pis. Tant qu'à l'essayer, on pourrait se créer un document qui serait adapté pour le Caucus et sa situation. Je pense que ça serait bien de penser en profondeur. Pas juste de dire que ça ne marchera pas avec des associations, mais l'essayer.

Agronomie

1845 En fait, je trouve qu'ils sont quand même bien placés de cette manière-là. Ça permet d'avoir une vue d'ensemble sur la salle. S'ils sont placés au centre, ils ne verront peut-être pas tout. Je verrais un désavantage.

Affaires institutionnelles

1850 2 éléments. Premièrement, dans le comité sur le pouvoir des membres et en comité exécutif n'a réfléchi aux conséquences à différentes problématiques qui pourraient se poser en instances. Il n'y a aucun qui donnait comme solution un gardien du senti. Je ne vois juste pas l'intérêt d'implanter une solution à un problème inexistant. La deuxième chose, si on n'a pas parlé du gardien du senti plus en profondeur, c'est que notamment ce n'était pas une nécessité ou un besoin pour régler une problématique parce qu'il n'y en a pas relié à ça. Et je vous rappelle aux délégués qui étaient au comité, je vous ai parlé du contenu du rapport, quelles allaient être les différentes solutions prises pour chaque problématique, tout le monde était très à l'aise avec ça. J'ai quasiment attendu 10 à 15 secondes de silence pour

1855 dire bon, je crois qu'il n'y a pas de commentaires ou de questions à ce propos. Je suis un peu surpris de certains commentaires des gens qui étaient sur le comité.

Présidence

1860 Juste mentionner que lorsqu'on a dit que c'était dans la fonction du présidium de l'assemblée de protéger les délégués et les participants à l'instance et de s'assurer de la dynamisation, ça ne veut pas dire qu'un gardien ne marche pas dans un autre genre d'assemblées, il y en a plusieurs types. Nous, c'est quelque chose qu'on peut demander à notre président d'assemblée d'être plus attentif à ça ou dire ça ou voir à la pause vous pouvez aller parler au présidium pour poser des questions, pour parler de certaines interventions qui vous rendent mal à l'aise, demander des conseils par rapport à des procédures, etc. Vous n'êtes pas obligé de le faire en instance. Il y a quand même une certaine marge de manœuvre avec ce qu'on a.

Théâtre

1865 Je sors des sentiers battus, mais je pense qu'il faut faire la féminisation des termes comme à l'ASSÉ. C'est important pour l'oralité des exécutants et des exécutantes. Il pourrait y avoir un effort. Ou comme des discours paternalistes. Ce n'est pas une critique, mais un gardien ou une gardienne du senti c'est comme quelqu'un qui porte vraiment vraiment attention à tous les détails que le présidium n'a pas le temps de prendre en considération dans l'instance. Ça viendrait assainir l'ambiance. Ça serait une aide. Je ne vois pas le mal d'essayer. Au pire, on dit *ark*, c'est bien de la *marde* ce Caucus-là et on le refera plus, mais je ne crois pas que mettre quelqu'un pour assainir l'ambiance ça puisse être négatif.

Sociologie

1875 Concrètement, la demande avait déjà été faite. Juste rappelez que le 24 mai, ça avait été proposé « Que la CADEUL travaille au climat de ses instances avec la possibilité de faire une modération pour les étudiants et étudiantes. » et ça avait été adopté à l'unanimité. Pour ce qui est du gardien ou de la gardienne du senti, Guy-Aume fait une bonne job, mais il ne peut pas être à l'affût de tout vu il a plusieurs rôles. C'est pour ça que la présidence c'est un peu bizarre que ce soit un de ses rôles. Puis, souvent l'autre truc, les modérateurs et les modératrices, donne leur numéro de téléphone. On peut les texter anonyme comme ça il n'y a pas de pression sur les individus qui ont des malaises avec certaines interventions, de cette façon le modérateur ou la modératrice peut en informer l'assemblée sans mettre de pression sur les différentes associations. Et même si c'est des assos, ça reste des individus qui parlent et le présidium n'a pas le temps de prendre des textos.

Histoire de l'art

1885 C'est par rapport au comité sur le pouvoir des membres qui n'ont pas approché l'idée d'un gardien du senti. C'est normal qu'on n'ait pas amené cette solution, vu que le comité s'est plus penché à soulever le problème pour l'ambiance qu'à trouver des solutions, si on commençait à parler de solutions, ce serait pour un prochain comité. C'est normal qu'on n'ait pas abordé cette solution pendant ce comité.

Présidence

1890 Oui, je vais laisser Quentin parler des solutions qui ont été élaborées par le comité, mais dans le document il y en a plusieurs comme les voies de communication, l'accessibilité aux documents sur le site, le fait qu'on remet de moins en moins des documents séance tenante (dans les dernières années, c'était courant.) Toutes les rencontres qu'on fait avant, comme la Table des affaires pédagogiques, il y a des choses qui ont été mis en place qui répond à des besoins soulevés par le comité. Sinon, on a parlé d'un des problèmes soulevés, un des enjeux à avoir un gardien du senti, c'est que ça encourage d'avoir un débat interposé. Puis, vous avez souvent remarqué, mais les gens pensent des choses et n'osent pas le dire. À la fois on est là pour amener des positions politiques et c'est aussi valable dans la dynamique de l'instance, s'il y a des frustrations ou que des commentaires ne vont pas. Tout le monde est au courant ici et en entend parler entre les instances. D'avoir un système de texter quelqu'un à l'avant de manière anonyme qui va parler au nom de quelqu'un qu'on ne connaît pas, ça ne favorise pas la communication et la participation. Je ne sais pas si vous avez remarqué, mais les gens aujourd'hui on prit le temps de poser les problèmes et ont pris le temps de s'exprimer à savoir comment on trouvait le processus. Franchement, le point encadrement du droit de grève, ça s'est bien passé parce que les gens se parlent. Je n'ai pas l'impression que ça fera ça avec le gardien du senti. Une deuxième chose, pour la féminisation des propos (désolé si j'ai eu l'air surpris) et du texte écrit, justement à l'ASSÉ, le gardien du senti est responsable de dire, t'as pas féminisé. Voici un propos paternaliste, etc. On ne veut pas se ramasser avec des délégués qui viennent de plein de milieux différents et qui ne sont pas toujours à l'aise avec les procédures. Je ne suis pas sûr que les délégués reviendront souvent s'ils font reprendre toujours sur : « Tu n'as pas féminisé tes propos, tu n'as pas dit ça ou tu ne dois pas dire ça. ». C'est le genre de choses, surtout avec une autorité à l'avant, qui peut même attiser les tensions. Et quand on parle de discussion entre les personnes pour un cas précis. Je vous le dis, nous, un gardien du senti pour un exécutif,

on n'a pas le même accès à ça. Imaginez, moi je texte le gardien du senti pour dire : « Ce que le délégué de Philosophie a dit, je trouve que ça n'a pas de bon sens. » Ça ne se fait juste pas. Ça ne correspond pas. Les problèmes qu'il y a peut-être eus cette année, dont les gens sont conscients, ce n'est pas un gardien du senti.

1910 Affaires institutionnelles

Écoutez, pour le comité sur le pouvoir des membres, je me rappelle d'une rencontre où je suis arrivé et j'ai dit : « On va passer en mode solutions. » On a fait plusieurs listes avec des pistes de solutions proposées par le comité. Comme ajouter un avis de motion au code CADEUL, c'est le comité qui me l'a suggéré. Quand on parle de clarifier le tour de parole prioritaire, c'est aussi le comité qui a suggéré. Ce sont toutes des choses qui ont été faites en collaboration avec

1915 ce comité-là. Je sais qu'il y a certains qui n'ont pas pu être présents à certaines rencontres, mais quand on s'est rencontré sans eux malheureusement, j'ai pris la peine de les contacter individuellement et faire le suivi de ce qui a été dit. Je suis très étonné des différents commentaires, car cette discussion a eu lieu à ce comité et je me suis toujours assuré de

1920 prendre la peine de contacter les gens qui ne pouvaient pas être là parce que c'était difficile de faire concorder une plage horaire à 8 personnes. La deuxième chose, la déléguée de Théâtre l'a bien dit, ça permettra à des gens qui se sentaient mal à l'aise de parler librement, nous sommes un Caucus d'associations, nous sommes des associations, nous défendons des positions, des membres, c'est à vous de déterminer comment vous le faites et ce n'est pas à moi de vous le dire.

1925 Vous n'avez pas à être mal à l'aise de défendre les positions de vos membres. Ce n'est pas vous, personne qui parlez, mais votre association qui parlez par votre bouche. Malheureusement, une association n'a pas de bouche et ça prend quelqu'un pour parler à sa place, mais ce sont des associations qui parlent ici dans cette salle et les seules personnes qui ne sont pas des associations, qui ne sont pas procurées, ce sont les membres de l'exécutif ici à l'avant puis les membres comme le présidium d'assemblée et la prise de notes, etc. Vous êtes des associations, vous parlez au nom de votre association. S'il y a un quelconque problème avec ce qui se passe dans la salle, puis que ça cause problème à votre association, vous pouvez le dire et personne ne peut vous reprocher de représenter vos membres parce que c'est votre rôle.

1930 Histoire de l'art

Suite à ce discours paternaliste, je demanderais le quorum.

Histoire de l'art demande la constatation du quorum.

Théâtre s'est senti lésé.

Plus quorum. 18 :10 ! 32 personnes au lieu de 33.

1935

~~13. Planification stratégique environnementale~~

~~14. Rapport sur le comité sur le développement du campus~~

1940

~~15. Genre neutre et décatégorisation binaire de la société~~

~~16. Toilettes neutres sur le campus~~

~~17. Autres sujets~~

1945

~~18. Clôture de la séance~~

1950



Samuel Rouette-Fiset
Vice-président aux affaires institutionnelles